

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE

DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ
DES TERRITOIRES 2018-2022
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION

Année 2021-2022

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
Direction du développement des territoires

ISBN : 978-2-550-96101-7

Dépôt légal – 2023

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2023

Note au lectorat

Ce bilan rend essentiellement compte des résultats atteints au cours de la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022. Ainsi, la dénomination des ministères et des organismes correspond à celle utilisée au terme de cette période.

Mot de la ministre



Texte à venir

(Original signé)

Andrée Laforest

Ministre des Affaires municipales

Ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	9
INTRODUCTION.....	11
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022	13
Présentation de la Stratégie	13
Objectifs de la Stratégie	13
Planification en matière d'OVT	15
État de réalisation des actions menées par les MO	15
Indicateurs en OVT	19
AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES.....	21
Fonds régions et ruralité	21
Concertation interministérielle	23
BILANS RÉGIONAUX.....	26
Région du Bas-Saint-Laurent	26
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean.....	33
Région de la Capitale-Nationale	40
Région de la Mauricie	44
Région de l'Estrie.....	50
Région de Montréal	57
Région de l'Outaouais	60
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	66
Région de la Côte-Nord	72
Région du Nord-du-Québec	78
Région de la Gaspésie	83
Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.....	89
Région de la Chaudière-Appalaches.....	93
Région de Laval.....	99
Région de Lanaudière	104

Région des Laurentides.....	110
Région de la Montérégie.....	116
Région du Centre-du-Québec	122
CONCLUSION	128
ANNEXE 1	129
ANNEXE 2	130

SIGLES ET ACRONYMES

ACFEM	Association du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie
BDSO	Banque de données des statistiques officielles sur le Québec
BPG	Bureaux gouvernementaux partagés
CAR	Conférence administrative régionale
FARR	Fonds d'appui au rayonnement des régions
FRR	Fonds régions et ruralité
IVE	Indice de vitalité économique
LAOVT	<i>Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires</i>
LLL	Living Lab Lanaudière
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCE	Ministère du Conseil exécutif
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MFA	Ministère de la Famille
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MIFI	Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
MJQ	Ministère de la Justice du Québec
MO	Ministères et organismes
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTESS	Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec

OVT	Occupation et vitalité des territoires
PDAA	Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire
PGR	Plan gouvernemental de régionalisation
PIB	Produit intérieur brut
RLRQ	Recueil des lois et des règlements du Québec
SAA	Secrétariat aux affaires autochtones
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SPN	Société du Plan Nord
STQ	Société des traversiers du Québec
TGAT	Table gouvernementale aux affaires territoriales
TIR-SHV	Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie
UPA	Union des producteurs agricoles

INTRODUCTION

Comme le stipule l'article 15 de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT), un bilan de la mise en œuvre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'administration publique doit être déposé annuellement à l'Assemblée nationale.

La première section du bilan décrit les grandes lignes de cette stratégie. Elle dresse aussi un portrait de l'état de réalisation des actions qui figurent dans les planifications des ministères et organismes (MO) concernés par l'occupation et la vitalité des territoires (OVT). Cette section traite également des indicateurs en OVT.

La seconde section dresse le bilan des principaux outils et mécanismes de concertation interministérielle en lien avec l'OVT, soit le Fonds régions et ruralité (FRR), la Table gouvernementale aux affaires territoriales (TGAT) et les conférences administratives régionales (CAR).

Finalement, la troisième section présente de courts bilans illustrant les activités menées par les CAR en matière d'OVT, les investissements qui y ont été réalisés dans le cadre du FRR, des exemples d'actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales et les indicateurs régionaux en OVT.

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2018-2022

Présentation de la Stratégie

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 a été rendue publique en décembre 2017. Cette stratégie a pris le relais d'une première qui avait pour sa part été publiée en 2011.

La Stratégie 2018-2022 s'articule autour de chapitres régionaux présentant les priorités de développement de chacune des régions du Québec déterminées sous le leadership de comités directeurs régionaux composés principalement de personnes élues des municipalités. Un chapitre est ainsi consacré à chacune des 17 régions administratives du Québec, en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine considérant la reconnaissance de son statut particulier.

Notons par ailleurs qu'une édition actualisée de cette stratégie, dans laquelle les priorités régionales ont notamment été revues, a été déposée à l'Assemblée nationale le 10 mars 2020.

Objectifs de la Stratégie

Bien que la Stratégie ait été actualisée, les objectifs sont demeurés inchangés. Nous y retrouvons donc toujours quatre objectifs. Le premier et l'objectif central consiste à :

« exiger de l'administration gouvernementale qu'elle réponde aux priorités des régions et qu'elle travaille à faire avancer les dossiers prioritaires de chaque région ».

Trois autres objectifs visant la décentralisation, la délégation et la régionalisation sont également établis.

En matière de décentralisation, il est attendu :

« que soit mené à terme le chantier de décentralisation avec les municipalités, dont les objectifs sont :

- d'accomplir les missions du gouvernement du Québec dans une approche de partenariat avec les municipalités en prenant appui sur la reconnaissance de leur autonomie, de leurs compétences, de leur capacité et de leurs spécificités, notamment par la mise en œuvre de la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre « Réflexe Montréal » pour la reconnaissance du statut particulier de métropole de la Ville de Montréal, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec;
- de mettre en œuvre l'entente-cadre avec la Ville de Québec pour la reconnaissance du statut particulier de capitale nationale, lui permettant d'assumer pleinement ce rôle au bénéfice de l'ensemble du Québec ».

En matière de délégation, il est attendu :

« que l'administration gouvernementale utilise pleinement les mécanismes de délégation existants pour agir avec les municipalités régionales de comté (MRC) par le biais d'ententes sectorielles de développement" ou avec des organismes sectoriels régionaux ».

Enfin, en matière de régionalisation, comme la marge de manœuvre des gestionnaires responsables des opérations régionales varie d'un ministère et d'un organisme à l'autre et qu'elle a été déterminée il y a plusieurs années, il est attendu :

« que la marge de manœuvre donnée aux administrateurs responsables des opérations régionales soit examinée et, au besoin, accrue pour que l'administration gouvernementale puisse agir avec plus d'agilité et de célérité dans le traitement des dossiers régionaux prioritaires ».

La Stratégie précise que les MO assujettis à la LAOVT ont l'obligation de produire un plan d'action en matière d'OVT pour contribuer à l'atteinte de ses objectifs (la liste des MO assujettis à la LAOVT au terme de l'année 2021-2022 se trouve à l'annexe 1). Elle mentionne également qu'un plan gouvernemental de contribution à l'OVT doit être élaboré.

Par ailleurs, la Stratégie 2018-2022 positionne le rôle de la TGAT et des CAR.

Planification en matière d'OVT

La LAOVT prévoit que chaque MO assujetti doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie dans une planification pluriannuelle en matière d'OVT. Il revient au gouvernement d'en préciser les conditions et les modalités.

Ainsi, dans le cadre de la Stratégie 2018-2022, les MO devaient produire et publier un plan d'action distinct portant sur l'OVT. L'ensemble des MO concernés s'est conformé à cette exigence et a déposé une première planification pour la période 2018-2020.

En suivi de l'actualisation de la Stratégie, les MO ont dû produire de nouveaux plans d'action, cette fois pour la période 2020-2022. Au 31 mars 2022, parmi les 25 MO assujettis à la LAOVT, 24 MO avaient rendu publics leurs documents.

Par ailleurs, un plan gouvernemental de contribution à l'OVT a également été rendu public pour la même période. Notons que ce plan se décline en 18 documents, soit un par région en plus d'un autre pour la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, et reprend pour chacune d'entre elles les actions qui ont été proposées par les MO.

État de réalisation des actions menées par les MO¹

En vertu de la LAOVT, chaque MO assujetti doit faire état des résultats obtenus au regard de sa planification dans son rapport annuel de gestion. Des consignes ont été fournies aux MO pour les soutenir dans la rédaction de leur rapport annuel de gestion.

Afin de statuer sur l'état de réalisation des actions en OVT, les MO devaient utiliser la terminologie suivante :

- Non amorcée : la mise en œuvre de l'action n'a pas débuté ou a été reportée.
- Amorcée : la mise en œuvre de l'action a débuté au cours de l'année 2021-2022, mais n'est pas encore terminée.
- En cours : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2021-2022, s'est poursuivie en 2021-2022, mais n'est pas encore terminée.
- En suspens : la mise en œuvre de l'action a débuté avant l'année 2021-2022, aucun avancement n'a été fait en 2021-2022 et elle n'est pas encore terminée.

¹ Parmi les 25 MO assujettis à la LAOVT, 17 avaient présenté dans leur rapport annuel de gestion 2020-2021 les résultats de leur plan d'action en OVT 2020-2022 (même si certains n'avaient pas été rendus publics). Six MO avaient présenté les résultats de leur plan d'action 2018-2020. Finalement, deux autres MO nouvellement assujettis n'avaient pas publié de plan d'action au 31 mars 2021 et n'avaient pu produire de redditions de comptes en 2020-2021.

- Réalisée : la mise en œuvre de l'action a été terminée au cours de l'année 2021-2022.
- Abandonnée : la mise en œuvre de l'action ne sera pas réalisée.

État de réalisation des actions générales²

Les MO étaient tout d'abord invités à faire part de l'état de réalisation d'actions générales en matière d'OVT. En effet, certains MO ont inscrit dans la section introductive de leur plan d'action des initiatives au regard de l'offre globale de services de leur organisation.

En tout, cinq MO ont présenté des actions de ce genre. Un total de 28 actions ont été recensées, dont le tiers est déjà réalisé.

État de réalisation des actions générales inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2022

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	1	13	0	9	4	28

État de réalisation des actions en lien avec les priorités régionales

Tous les MO assujettis à la LAOVT ayant produit un plan d'action ont proposé des initiatives en réponse aux priorités régionales. Le nombre d'actions répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO pour chaque région se situe entre 65 et 119³.

La grande majorité des actions est en cours de réalisation (entre 50,5 % et 70,3 % selon la région). La proportion d'actions réalisées pour chaque région s'élève pour sa part entre 23,1 % et 39,4 %.

² Seules les actions pour lesquelles une reddition de comptes a clairement été faite dans le rapport annuel de gestion des MO sont comptabilisées dans le présent bilan.

³ Le nombre total d'actions régionales ne peut être établi, puisque certaines d'entre elles sont reprises dans plus d'une région.

**État de réalisation des actions régionales inscrites
dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2022**

Régions	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
01 – Bas-Saint-Laurent	1	4	65	2	37	0	109
02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	0	62	1	27	1	93
03 – Capitale-Nationale	2	1	42	1	26	0	72
04 – Mauricie	5	2	69	1	31	1	109
05 – Estrie	2	6	55	2	43	1	109
06 – Montréal	0	3	65	4	29	0	101
07 – Outaouais	1	1	70	5	28	0	105
08 – Abitibi-Témiscamingue	4	2	70	1	42	0	119
09 – Côte-Nord	4	4	73	2	25	0	108
10 – Nord-du-Québec	3	2	38	5	17	0	65
11 – Gaspésie	1	2	69	2	28	0	102
11 – Îles-de-la-Madeleine	0	1	52	0	21	0	74
12 – Chaudière-Appalaches	2	4	59	2	29	0	96
13 – Laval	0	0	56	5	19	1	81
14 – Lanaudière	1	2	52	0	34	0	89
15 – Laurentides	1	4	59	1	32	0	97
16 – Montérégie	4	0	63	4	28	2	101
17 – Centre-du-Québec	2	1	51	3	25	0	82

État de réalisation des actions en lien avec les objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation

Finalement, neuf MO ont présenté des actions spécifiquement liées aux objectifs de décentralisation, de délégation et de régionalisation. Un total de 50 actions ont fait l'objet d'une reddition de comptes dans les rapports annuels de gestion. La très grande majorité de celles-ci est en cours de réalisation ou réalisée (94 %).

État de réalisation des actions en matière de décentralisation, de délégation et de régionalisation inscrites dans les rapports annuels de gestion des MO au 31 mars 2022

	Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
Décentralisation	–	–	8	1	2	–	11
Délégation	–	–	5	–	11	–	16
Régionalisation	–	1	7	–	4	–	12
Sans désignation ⁴	–	–	2	–	8	1	11
Total	–	1	22	1	25	1	50

Par ailleurs, en matière de régionalisation, le gouvernement a annoncé en 2019 son intention de régionaliser 5 000 postes de l'administration publique au cours des dix prochaines années. Cette initiative contribue à l'OVT et mobilise bon nombre de MO, notamment à la TGAT, qui a été désignée comme étant le comité directeur de la démarche.

⁴ La mention « sans désignation » est utilisée lorsque l'action n'est pas clairement associée à l'un des objectifs (décentralisation, délégation ou régionalisation).

Au cours de la période 2021-2022, le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), organisme porteur de cette démarche, a réalisé différents travaux dans le cadre du Plan gouvernemental de régionalisation (PGR) de 5 000 emplois de l'administration publique. À cet effet, parallèlement à la préparation du PGR, le Conseil du trésor a approuvé les cibles de régionalisation à atteindre par les organisations de l'administration publique visée ainsi que l'emplacement de 15 bureaux gouvernementaux partagés (BGP). Un comité a été mis sur pied avec divers partenaires pour la mise en œuvre des BGP. De plus, un exercice de reddition de comptes mensuel a débuté en janvier 2022 afin de suivre l'évolution du nombre d'emplois régionalisés et l'atteinte des cibles. Le 24 février 2022, le PGR a été diffusé.

Travaux généraux relatifs à la Stratégie

Considérant que l'année 2022 s'avérait initialement la dernière année de la Stratégie, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a entamé une réflexion quant à la révision de celle-ci. Ainsi, au cours de l'année 2021-2022, les paramètres d'une consultation des partenaires de l'OVT visant à faire ressortir des orientations de travail pour sa révision ont été établis. De plus, en conformité avec les dispositions contenues dans la LAOVT, des travaux ont été menés pour le dépôt d'un décret portant sur le report de l'exercice de révision de la stratégie.⁵

Indicateurs en OVT

Les données relatives aux indicateurs en OVT sont publiées sur le site de la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO)⁶.

La publication de ces indicateurs répond à une exigence inscrite dans la LAOVT. Ces indicateurs permettent d'assurer un suivi des progrès réalisés au Québec en matière d'OVT, et ce, à différentes échelles territoriales. Lorsque cela est possible, les indicateurs sont aussi déclinés selon l'âge ou le sexe.

Lors de l'adoption de la Stratégie 2018-2022, une nouvelle liste d'indicateurs devait être établie. La nouvelle liste a été adoptée par décret le 20 juin 2018.

Cette nouvelle liste a été recentrée, après consultation des partenaires, autour de quatre thèmes, soit la démographie, l'emploi, la richesse et la qualité de vie. Elle est maintenant composée de 17 indicateurs et remplace la précédente liste associée à la stratégie 2011-2016 qui en comptait 26.

⁵ Le décret concernant le report de l'exercice de révision de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires a été pris lors de l'année 2022-2023, plus précisément le 27 avril 2022.

⁶ <https://www.bdsso.gouv.qc.ca/docs-ken/vitrine/occupation-vitalite-territoire/index.html>.

Les fiches explicatives pour l'ensemble des 17 indicateurs d'OVT de même que des fichiers présentant les données ventilées à la plus petite échelle territoriale disponible ont été mis en ligne sur le site de la BDSO et sont mis à jour régulièrement depuis (voir l'annexe 2).

La section régionale du présent bilan expose pour chaque indicateur, lorsque possible, l'état de situation dans chaque région.

AUTRES OUTILS ET MÉCANISMES POUR FAVORISER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES

Fonds régions et ruralité

En octobre 2019, les représentantes et les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Ce partenariat a prévu la mise en place d'un nouveau fonds, le FRR, en vigueur à compter du 1^{er} avril 2020.

Le FRR a pour but d'appuyer les entités municipales dans l'exercice de leurs compétences en matière de développement local et régional et de soutenir les projets de développement issus des différentes régions du Québec. Pour l'année 2021-2022, la somme affectée à ce fonds s'élevait à 267,5 M\$.

Notons que les sommes du FRR non utilisées en cours d'année sont ajoutées à l'enveloppe de l'année suivante pour la durée du Partenariat.

Ce fonds est constitué de quatre volets.

Le volet 1 – *Soutien au rayonnement des régions* s'inscrit en continuité du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Il vise le soutien d'initiatives dont les retombées dépassent le territoire d'une MRC. C'est un comité régional de sélection, composé essentiellement de préfètes ou préfets et de mairesses ou maires, qui recommande à la ministre les projets à financer. La ou le ministre responsable de la région ou la personne qui la ou le représente y siège à titre d'observateur.

En 2021-2022, l'enveloppe de ce volet était de près de 50 M\$, répartie entre les différentes régions du Québec⁷. Au total, 163 projets et ententes sectorielles de développement ont pu bénéficier d'un financement. Près de 43 M\$ ont été octroyés, alors que le coût total des projets et des ententes s'élevait à plus de 232 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
163	42 645 640 \$	232 405 103 \$

Le volet 2 – *Soutien à la compétence de développement local et régional* des MRC vient soutenir les MRC⁸ dans leur mission de développement local et régional. Pour 2021-2022, l'enveloppe totale, qui s'élevait à 150 M\$, a été octroyée aux MRC.

Le volet 3 – *Projets « Signature innovation »* des MRC permet quant à lui aux MRC de développer ou de consolider une identité territoriale forte, à partir d'un domaine d'intervention qu'elles définissent. Il vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supralocale, à partir d'un créneau d'intervention déterminé par la MRC. Il est doté d'une enveloppe de 25 M\$ par année. Au cours de la période 2021-2022, 24 ententes ont été ratifiées dans 21 MRC⁹, pour un montant total octroyé de plus de 27,1 M\$ et des ententes de plus de 37,6 M\$.

Enfin, le volet 4 – *Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* comprend deux axes. Le premier vise à soutenir davantage les territoires de MRC faisant face à des défis particuliers de vitalisation. Une première portion de cet axe est vouée à la signature d'ententes de vitalisation avec les MRC. Pour y être admissibles, les MRC doivent se situer au cinquième quintile de l'indice de vitalité économique (IVE) ou comprendre sur leur territoire au moins trois municipalités situées au cinquième quintile de l'IVE. En 2021-2022, 17 ententes de vitalisation ont été finalisées et les territoires ciblés se sont réparti plus de 43 M\$ pour l'ensemble de l'entente.

⁷ À l'exception des régions de Montréal et de la Capitale-Nationale, pour lesquelles d'autres fonds ont été accordés, soit le Fonds de développement économique de Montréal et le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

⁸ À moins d'avis contraire, lorsque le sigle MRC est utilisé, les organismes ayant compétence de MRC sont également compris.

⁹ Dans le cadre du volet 3, les MRC peuvent conclure plus d'une entente.

Une deuxième portion dont l'enveloppe s'élève à 2,5 M\$ annuellement pour l'aide à des projets locaux de vitalisation est également prévue à cet axe. Cette portion permet de soutenir des projets émanant des localités ayant un faible IVE (quintiles 3, 4 ou 5) non couvertes par une entente de vitalisation. En 2021-2022, 96 projets ont été retenus dans le cadre de cet axe. Les montants accordés par le MAMH s'élevaient à plus de 4 M\$, alors que le coût total des projets était de près de 12 M\$.

Le second axe de ce volet a pour but de soutenir les organismes municipaux afin qu'ils puissent offrir à leurs citoyennes et citoyens des services de qualité à moindre coût en développant des initiatives de coopération intermunicipale. Cette mesure d'aide financière se déploie en deux parties : par le soutien à des études de faisabilité et à des diagnostics ainsi que par l'appui au démarchage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets en coopération intermunicipale. En 2021-2022, un montant de plus de 6,8 M\$ a été accordé pour soutenir 43 initiatives.

Un bilan détaillé de l'utilisation du FRR est présenté pour chacune des régions dans la section qui leur est consacrée.

Concertation interministérielle

Table gouvernementale aux affaires territoriales

La TGAT est un moyen de suivi, de concertation et de partage de connaissances au sein du gouvernement du Québec qui permet de susciter des collaborations structurantes entre les MO en matière d'OVT. Découlant des articles 21.4.5 et 21.4.6 de la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (RLRQ, chapitre M-22.1), elle a été formellement instituée en 2012. Elle est présidée par le sous-ministre adjoint aux régions et à l'aménagement du territoire du MAMH et regroupe le sous-ministre adjoint ou associé responsable de la Métropole au sein du Ministère, les sous-ministres adjoints des ministères assujettis à la LAOVT et une personne dirigeante de chaque organisme du gouvernement assujetti à cette même loi.

En 2021-2022, quatre rencontres de la TGAT ont eu lieu. À chacune de celles-ci, en plus des points présentés par le MAMH, d'autres sujets ont été abordés ou présentés par les MO aux membres de la TGAT. Il s'agit :

- du suivi du projet de régionalisation de 5 000 emplois de l'administration publique par le SCT (point statutaire lors de toutes les rencontres);
- de l'offre de service du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) en région et de la présentation de ses nouveaux programmes;
- de la régionalisation des interventions du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- des ententes sectorielles de développement dans le cadre du Plan d'action nordique 2020-2023 par la Société du Plan Nord (SPN).

De plus, le MIFI a également proposé à la TGAT de collaborer à un projet pilote portant sur la régionalisation de l'immigration avec le soutien des CAR. Le projet pilote a fait l'objet de plusieurs discussions entre le MIFI et le MAMH en 2021-2022. Il est en cours de réalisation dans quatre régions du Québec.

Enfin, le ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a approché le MAMH, en janvier 2022, afin de proposer certains sujets qui pourraient s'avérer d'intérêt pour de futures discussions à l'occasion des rencontres de la TGAT. L'un de ces sujets concerne le créneau d'excellence sur les drones civils et commerciaux.

Conférences administratives régionales

Pour chaque région, une CAR existe officiellement depuis les années 1980. Au moment de sa sanction en 2012, la LAOVT modifiait la loi constitutive du MAMH pour instituer la CAR par voie législative et en préciser les fonctions.

Chaque CAR est présidée par une personne qui représente le MAMH¹⁰ et est composée d'une personne désignée par chaque MO concerné. Des représentantes et représentants des MRC peuvent également être invités à y participer, selon les sujets abordés.

La CAR a pour mandat général de favoriser la concertation entre les MO du gouvernement et la cohérence de leur action à l'échelle de la région, particulièrement en matière d'OVT. La présidence a aussi pour responsabilité de soutenir la ou le ministre responsable de la région.

¹⁰ Sauf dans la région de la Capitale-Nationale où la présidence est assumée par le Secrétariat à la Capitale-Nationale.

Dans chaque région, la CAR se réunit en moyenne à quatre reprises annuellement. Plusieurs comités de CAR sont également actifs, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement social et du développement économique.

Considérant leur rôle enrichi par la Stratégie et le contexte entourant la gouvernance en matière de développement local et régional, un décret concernant les rôles et responsabilités des CAR a été adopté le 3 juillet 2018. Ainsi, chaque CAR a notamment les responsabilités suivantes :

- Établir un mécanisme de collaboration entre ses membres, la ou le ministre responsable de la région de même qu'avec les organisations municipales et leurs membres, et convenir d'un cadre d'intervention pour :
 - faciliter le traitement de dossiers en appui aux priorités régionales ou de tout autre dossier d'importance lié au développement de la région;
 - identifier les enjeux, les mesures, les activités ou les interventions pouvant faire l'objet d'actions spécifiques, d'ententes sectorielles de développement ou de projets entre les MRC et les MO.
- Faciliter la circulation et le partage de l'information au sein de la région quant aux politiques, aux plans, aux mesures ou aux programmes gouvernementaux susceptibles d'appuyer l'OVT et de véhiculer au sein du gouvernement, par le biais notamment de la table des présidents des CAR mise en lien avec la TGAT, les préoccupations, les besoins ou les attentes exprimés par les milieux locaux et régionaux de la région ou tout enjeu se dessinant en région;
- Mettre en place des actions visant à améliorer l'OVT ou contribuer à de telles actions;
- Informer périodiquement la ou le ministre responsable de la région ainsi que les MO concernés de l'état d'avancement des travaux liés à la mise en œuvre de la Stratégie;
- Préparer, au terme de chaque année financière, un bilan synthèse des activités qu'elle a réalisées dans la région aux fins du bilan annuel de la mise en œuvre de la Stratégie.

Au cours de l'année 2021-2022, les activités des CAR ont subi un certain ralentissement causé par la pandémie de COVID-19. Elles ont tout de même pu poursuivre leurs travaux grâce aux rencontres en visioconférence.

Un aperçu des principales activités de chacune des CAR est présenté à la section suivante.

BILANS RÉGIONAUX

Pour chaque région sont présentés un rappel des priorités régionales¹¹, un bilan succinct des activités associées à la CAR, un résumé des investissements du FRR incluant des exemples de projets soutenus, un survol de l'état de réalisation des actions proposées par les MO en réponse aux priorités régionales de même que quelques exemples et, enfin, le classement de la région en fonction des plus récents indicateurs en OVT.

Région du Bas-Saint-Laurent

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Agir pour l'attractivité de la région.
- Priorité 2 Agir pour l'équité entre les personnes et les collectivités en s'assurant de placer le développement social au cœur de la vitalité et de l'occupation des territoires.
- Priorité 3 Agir pour un environnement sain et une vie de qualité.
- Priorité 4 Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés.
- Priorité 5 Agir pour la vitalité des communautés rurales.
- Priorité 6 Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables.

Bilan des activités de la CAR

En 2021-2022, les membres de la CAR du Bas-Saint-Laurent se sont rencontrés à quatre reprises.

La CAR du Bas-Saint-Laurent a également tenu des rencontres en visioconférence qui réunissaient élus et administrateurs des municipalités de la région afin de présenter les plans d'action ministériels 2020-2022 issus de la Stratégie. De plus, trois rencontres thématiques ont eu lieu avec les représentants municipaux pendant la période 2021-2022. Celles-ci portaient sur le développement économique, l'aménagement du territoire ainsi que le développement social.

Il est à noter que la CAR a reconstitué au cours de l'année son comité en développement social qui avait siégé pour la dernière fois en 2019.

¹¹ Les priorités évoquées sont celles figurant dans la Stratégie actualisée publiée en mars 2020.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2021-2022, le comité de sélection du FRR du Bas-Saint-Laurent a retenu huit projets dans le cadre du volet 1. Un montant total de 3,6 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élevait à près de 41 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
8	3 665 715 \$	40 910 060 \$

Le FRR a notamment soutenu le projet « Halles d'innovation et de formation avancée » provenant de l'organisme du même nom. Le projet propose l'accompagnement d'entreprises en innovation, en créant des plateaux techniques et de perfectionnement pour les petites et moyennes entreprises. Le projet contribuera à favoriser une culture de recherche et de développement en matière de fabrication avancée, d'intelligence manufacturière, de transformation numérique et de valorisation des matières ligneuses issues de l'agroforesterie.

Le FRR a également contribué à la concrétisation de deux ententes sectorielles.

L'Entente sectorielle pour le soutien des entreprises d'économie sociale promue par le Pôle d'économie sociale du Bas-Saint-Laurent vise à consolider et à assurer le maintien, de 2021 à 2025, du Fonds d'investissement régional en économie sociale. Ce fonds offre un soutien financier aux entreprises d'économie sociale, aux organismes à but non lucratif à volet marchand et aux coopératives du Bas-Saint-Laurent pour le développement, la consolidation et l'expansion de leurs activités.

Une entente sectorielle de développement portant sur le développement du bioalimentaire a également été conclue en 2021-2022. En plus du MAMH, le Collectif régional de développement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le MEI sont les principaux partenaires impliqués. L'entente permet de soutenir la mobilisation des acteurs du milieu dans une dynamique d'engagement et d'action pour le développement et l'essor du secteur bioalimentaire.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2021-2022, les huit MRC de la région du Bas-Saint-Laurent se sont vu accorder un financement total de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021-2022
Rimouski-Neigette	1 220 804 \$
Rivière-du-Loup	1 183 969 \$
Kamouraska	1 445 958 \$
La Matanie	1 569 150 \$
La Mitis	1 629 659 \$
Témiscouata	1 762 044 \$
Les Basques	1 460 262 \$
La Matapédia	1 781 418 \$
Total	12 053 264 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2021-2022, six ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR pour une aide de près de 4,7 M\$. Ces six ententes, qui totalisent un investissement de 5,7 M\$, s'ajoutent à une première qui avait été ratifiée en 2020-2021.

Nom de la MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Rivière-du-Loup	Énergie renouvelable	2020-2021	1 252 840 \$	1 503 408 \$
Kamouraska	Le Kamouraska Mycologique	2021-2022	336 000 \$	480 000 \$
Kamouraska	Renforcer l'accessibilité bioalimentaire au Kamouraska	2021-2022	775 060 \$	971 810 \$
La Mitis	Virage numérique	2021-2022	1 081 145 \$	1 297 374 \$
Rimouski-Neigette	NOVARIUM – Campus d'innovation du Saint-Laurent	2021-2022	1 486 760 \$	1 784 112 \$
Les Basques	Motel industriel agricole des Basques	2021-2022	587 000 \$	739 000 \$
Les Basques	Crème glacée basque	2021-2022	397 150 \$	476 580 \$
Total			5 915 955 \$	7 252 284 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

La MRC de Rimouski-Neigette a pour sa part signé son entente de vitalisation avec le MAMH. Elle recevra un financement total d'environ 1 M\$. Rappelons que cinq ententes de vitalisation avaient été conclues en 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
La Matanie	2020-2021	5 294 290 \$
La Matapédia	2020-2021	5 096 480 \$
La Mitis	2020-2021	5 121 815 \$
Les Basques	2020-2021	4 581 570 \$
Témiscouata	2020-2021	5 193 355 \$
Rimouski-Neigette	2021-2022	1 007 696 \$
Total		26 295 206 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Cinq projets locaux ont été retenus dans la région du Bas-Saint-Laurent. Un montant total de 200 178 \$ a été octroyé. Le coût total des projets était de 630 900 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
5	200 178 \$	630 900 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a, pour sa part, permis de financer 10 initiatives au sein de la région du Bas-Saint-Laurent. Neuf de celles-ci sont des projets de coopération intermunicipale, alors qu'une autre est une étude de faisabilité. Le montant total accordé est de 972 832 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 109 actions pour la région du Bas-Saint-Laurent. Environ le tiers des actions est réalisé et presque les deux tiers sont amorcés ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	4	65	2	37	0	109

Parmi les actions réalisées par les MO, notons celle du MAPAQ, qui a soutenu la réalisation d'un salon de l'établissement pour la relève agricole. Cette initiative vient en réponse à la priorité « Agir pour un entrepreneuriat et une main-d'œuvre dynamiques et diversifiés ».

Par ailleurs, dans l'optique de répondre aux besoins de la région, le MES fait la promotion des études supérieures par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de l'Est-du-Québec. Cette action s'inscrit dans la priorité « Agir pour l'attractivité de la région ».

Finalement, en réponse à la priorité « Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables », la Société des traversiers du Québec (STQ) contribue à la mobilité durable des personnes et des marchandises dans le Bas-Saint-Laurent grâce au traversier NM Peter-Fraser, propulsé par un système hybride diesel-électrique.

Indicateurs de la région

Pour chaque indicateur utilisé, les régions sont classées en trois groupes : le premier tiers, soit les régions qui se classent le mieux (généralement six régions), le deuxième tiers, soit les régions en milieu de peloton (généralement cinq régions), et le dernier tiers, soit celles qui se classent dans le tiers inférieur (généralement six régions).

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Bas-Saint-Laurent se distingue par rapport aux autres régions du Québec, on note ceux associés à la population inscrite auprès d'un médecin de famille et aux infractions au *Code criminel*.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• Population inscrite auprès d'un médecin de famille• Infractions au <i>Code criminel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Croissance du produit intérieur brut (PIB)• Revenu des familles monoparentales• Enfants en service de garde• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants• État du réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• 25 à 54 ans au travail• 55 à 64 ans au travail• Diplômation au secondaire• Revenu des familles formées d'un couple• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Main-d'œuvre – Soutenir les initiatives visant l'accueil, l'intégration et la rétention des personnes dans les milieux de travail; agir en faveur du retour en région des personnes qui l'ont quittée; mettre en place des stratégies et des environnements favorisant l'attraction, l'accueil, la rétention, l'intégration et l'établissement durable des nouveaux arrivants; soutenir des initiatives favorisant les bonnes pratiques en ressources humaines dans les entreprises régionales; promouvoir une image positive de la région; soutenir des initiatives concertées de recrutement de main-d'œuvre à l'international.
- Priorité 2 Transports – Assurer la pérennité des chemins multiusages; maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires.
- Priorité 3 Assurer le développement des communautés – Soutenir les municipalités dans leurs efforts de diversification des revenus; la lutte contre la pauvreté, l'inclusion sociale et la participation citoyenne; les initiatives de développement et de maintien d'environnements favorables à la qualité de vie des citoyens; l'économie sociale et solidaire; le développement culturel; les efforts de prévention de l'abandon scolaire; l'adaptation des mesures et des services à la réalité culturelle des Premières Nations dans l'offre de service liée au développement social.
- Priorité 4 Numérique – Favoriser l'appropriation du numérique et des nouvelles technologies par les entreprises; stimuler l'essor de l'industrie du cinéma court et de la créativité numérique; compléter la couverture numérique du territoire habité du Saguenay–Lac-Saint-Jean et des principales voies de communication.
- Priorité 5 Agriculture et agroalimentaire – Diversifier les productions et la transformation pour établir de nouveaux marchés et créneaux; soutenir l'innovation, la recherche et le développement et soutenir les efforts de commercialisation des produits de la région.
- Priorité 6 Premières Nations – S'assurer que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'entité administrative et politique des Pekuakamiulnuatsh, soit un intervenant prioritaire dans tous les projets d'exploitation et de mise en valeur des ressources naturelles au Saguenay–Lac-Saint-Jean; renforcer la culture de partenariat entre les Premières Nations et les acteurs socioéconomiques de la région.
- Priorité 7 Aluminium – Assurer la pérennité et le développement des projets majeurs; mettre en place les conditions favorables aux projets de deuxième et troisième transformation de l'aluminium et à la croissance des équipementiers; soutenir les activités de recherche et de développement.

- Priorité 8 Mines et métaux – Accompagner les promoteurs miniers dans les étapes d’élaboration de leur projet ; positionner la région en tant que fournisseur de produits et de services; valoriser ou transformer les produits miniers dans la région; considérer les enjeux des Pekuakamiulnuatsh; acquérir des connaissances.
- Priorité 9 Relancer l’industrie de la fourrure nordique.
- Priorité 10 Entrepreneuriat – Promouvoir la culture entrepreneuriale; favoriser la relève entrepreneuriale et le transfert d’entreprise et diffuser des outils élaborés pour soutenir la diversification et la croissance des petites et moyennes entreprises.
- Priorité 11 Forêt – Maintenir et augmenter la possibilité forestière; soutenir les initiatives de deuxième et troisième transformation; favoriser la disponibilité et la formation de la main-d’œuvre; optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche.
- Priorité 12 Tourisme – Consolider, structurer et organiser l’offre touristique régionale; réaliser la promotion concertée auprès de la clientèle extrarégionale; maintenir et améliorer les infrastructures récréotouristiques.

Bilan des activités de la CAR

En 2021-2022, les membres de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean se sont rencontrés formellement à sept reprises.

Une des principales activités de la CAR du Saguenay–Lac-Saint-Jean a été la tenue, en juin 2021, d’une rencontre conjointe avec celle de la région de la Capitale-Nationale. Les membres des CAR ont pu assister à une présentation portant sur le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025. Une partie de la rencontre a également été consacrée à des discussions en sous-groupes où les représentants de chaque région étaient invités à discuter brièvement des liens possibles entre les actions inscrites dans le Plan et leurs priorités régionales en matière d’OVT.

Le comité pour l’économie et l’emploi a pour sa part tenu une rencontre dont le sujet était le créneau d’excellence sur les drones civils et commerciaux. En plus de réunir les membres des CAR des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec, les représentants des MRC de ces régions étaient également conviés. Préalablement à la rencontre, un formulaire avait été transmis aux membres des CAR afin d’en apprendre davantage sur leur niveau de connaissances sur les drones. Lors de la rencontre, quatre groupes de discussion ont été mis en place; trois pour les MO et un autre réunissant les représentants des MRC.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2021-2022, 15 projets ont été sélectionnés. En tout, plus de 2,4 M\$ ont été octroyés et le coût total des projets s'élevait à près de 25 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
15	2 460 518 \$	24 822 217 \$

L'organisme Réemploi+ a bénéficié du soutien du FRR dans la réalisation de son projet « Réemploi des matières et valorisation des personnes, un projet d'économie circulaire porteur ». Ce projet a comme objectif de détourner 5 000 tonnes de matières résiduelles par année des sites d'enfouissement. Les matières valorisées proviendront essentiellement des huit écocentres situés dans les MRC du Domaine-du-Roy, de Maria-Chapdelaine et de Lac-Saint-Jean-Est. Une « quincaillerie du réemploi » sera implantée dans ces MRC et 12 plateaux de travail offriront des occasions d'apprentissage et d'intégration socioprofessionnelle pour des personnes éloignées du marché du travail. À terme, l'organisme souhaite créer plus de 32 emplois directs et créer 200 nouvelles opportunités de formation et d'intégration en emploi par année par des activités de valorisation des personnes.

Le projet de l'organisme Musée Louis-Hémon, intitulé « Redéploiement du Musée Louis-Hémon au cœur de la municipalité de Péribonka », a également reçu un soutien financier du FRR. Ce projet s'inscrit dans un projet plus large, celui du « Chantier touristique Péribonka ». Il consiste en l'implantation d'une nouvelle exposition permanente, en la relocalisation et la restauration de la Maison Samuel-Bédard, au déménagement de l'accueil des visiteurs, de l'administration muséale et des collections, en la refonte des activités entremêlant culture et nature ainsi qu'au réaménagement de la bibliothèque axée sur la littérature québécoise et intégrée à l'expérience muséale.

Finalement, Alu-Québec, avec son projet « Alu-Compétences – Développement de contenu technique et scientifique pour l’enseignement de l’aluminium », souhaite diffuser du contenu technique et scientifique pour enrichir l’enseignement de l’aluminium aux niveaux collégial et universitaire afin que ce matériau soit davantage utilisé. Plus spécifiquement, des contenus pédagogiques autour de l’aluminium, sous forme théorique et sous forme de projets techniques, numériques et d’ateliers interactifs pour différents champs de spécialisation aux niveaux collégial et universitaire (ex. : design industriel, architecture, métallurgie, procédés industriels, génie civil, etc.) seront développés.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l’année 2021-2022, les quatre MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ainsi que la Ville de Saguenay se sont vu accorder un financement total de 7,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Le Fjord-du-Saguenay	1 398 400 \$
Ville de Saguenay	1 684 880 \$
Lac-Saint-Jean-Est	1 517 114 \$
Le Domaine-du-Roy	1 473 359 \$
Maria-Chapdelaine	1 620 345 \$
Total	7 694 098 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période, aucune entente n’a été signée au Saguenay–Lac-Saint-Jean dans le cadre de ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Deux MRC de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH en 2021-2022. Une de celles-ci se situe dans le cinquième quintile de l'IVE (Q5), alors que l'autre compte au moins trois municipalités du cinquième quintile sur son territoire. Elles recevront un financement total d'environ 5,5 M\$ pour l'ensemble des ententes.

MRC	Année	Montant total accordé
Maria-Chapdelaine	2021-2022	4 565 892 \$
Le Fjord-du-Saguenay	2021-2022	958 880 \$
Total		5 524 772 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

En 2021-2022, 16 projets locaux ont été retenus dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un montant total de 691 219 \$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève à plus de 1,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
16	691 219 \$	1 529 488 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir deux projets au sein de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. On retrouve un projet d'étude d'opportunité et un projet de coopération intermunicipale. Le montant accordé pour les deux projets totalise 114 527 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 93 actions pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Un total de 27 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	0	62	1	27	1	93

Les MO ont réalisé plusieurs actions en lien avec les priorités de la région. Notamment, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN), en lien avec la priorité « Mines et métaux », a offert une aide technique afin d'alimenter les travaux de la Table de concertation minière du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

De son côté, le ministère des Transports (MTQ) a collaboré au projet d'Écoparc industriel de la municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay. Cette action est liée à la priorité « Transports ».

Finalement, le MES soutient la création d'une unité mixte de recherche sur le thème des déterminants de la santé durable à l'Université du Québec à Chicoutimi. Cette initiative répond à la priorité « Assurer le développement des communautés ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs en OVT pour lesquels le Saguenay–Lac-Saint-Jean se distingue le plus par rapport aux autres régions, on note celui de la proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille, de la croissance du PIB et de l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Diplomation au secondaire • Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean comprend également le territoire de Chibougamau.

Région de la Capitale-Nationale

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires.
- Priorité 2 Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière.
- Priorité 3 Développer les infrastructures touristiques.
- Priorité 4 Assurer le déploiement du numérique.
- Priorité 5 Assurer la pérennité du transport adapté et collectif.
- Priorité 6 Catalyser l'économie circulaire régionale.
- Priorité 7 Développer des stratégies pour contrer les effets de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 8 Soutenir les initiatives et les actions concertées de conservation et de mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de la Capitale-Nationale se sont rencontrés à quatre reprises au cours de l'année 2021-2022.

La CAR de la Capitale-Nationale a expérimenté pour la première fois la formule d'une rencontre conjointe avec une autre région, soit celle du Saguenay–Lac-Saint-Jean. Cette rencontre thématique portant sur le Plan québécois pour la valorisation des minéraux critiques et stratégiques 2020-2025 a permis d'échanger sur des enjeux qui touchent les deux régions.

Également, une rencontre de la CAR-MRC a eu lieu. Celle-ci s'est déroulée de manière virtuelle et a permis d'accentuer le réseautage entre les directions générales des MRC ainsi que de favoriser l'échange de bonnes pratiques et de discuter de certains enjeux des territoires.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de la Capitale-Nationale n'est pas admissible au volet 1 du FRR. Elle bénéficie cependant d'un autre programme administré par le Secrétariat à la Capitale-Nationale, soit le Fonds de la région de la Capitale-Nationale.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Pour l'année 2021-2022, les six MRC de la région de la Capitale-Nationale ainsi que l'agglomération de Québec se sont vu accorder un financement total de 7 064 474 \$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021-2022
La Jacques-Cartier	649 359 \$
La Côte-de-Beaupré	649 242 \$
Agglomération de Québec	2 049 245 \$
Portneuf	1 155 023 \$
L'Île-d'Orléans	600 334 \$
Charlevoix	959 928 \$
Charlevoix-Est	1 001 343 \$
Total	7 064 474 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Au cours de la période, aucune entente n'a été signée en lien avec ce volet dans la région de la Capitale-Nationale.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

En 2021-2022, aucune MRC n'a signé d'entente de vitalisation avec le MAMH. Rappelons cependant qu'une MRC avait signé son entente de vitalisation en 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
Charlevoix-Est	2020-2021	4 967 525 \$
Total		4 967 525 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Aucun projet local n'a été soutenu en 2021-2022 dans la région de la Capitale-Nationale.

Axe Coopération intermunicipale

Cinq initiatives ont été soutenues dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale. Elles portent toutes sur des projets de coopération intermunicipale. Le montant total de l'aide accordée s'élève à 840 240 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Au total, 72 actions sont répertoriées dans les rapports annuels de gestion des MO en matière d'OVT. Un total de 26 actions ont été réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	1	42	1	26	0	72

Une des priorités de la région de la Capitale-Nationale vise à « développer les infrastructures touristiques ». En lien avec cette priorité, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) accompagne les partenaires impliqués dans le projet de création d'un pavillon d'accueil en vue de contribuer à la bonification de l'offre en tourisme culturel à la pointe aux Alouettes.

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) poursuit pour sa part sa participation au comité multipartite MAMH-MAPAQ-MELCC-Union des producteurs agricoles (UPA), dont le mandat est de se concerter pour trouver des solutions à des problématiques particulières pouvant notamment toucher certaines entreprises agricoles et d'échanger de l'information portant sur le secteur agricole de la Capitale-Nationale. Cette initiative répond à la priorité qui vise à « assurer le développement des activités agricoles et agroalimentaires ».

Enfin, le MTQ s'est impliqué de manière soutenue en contribuant à la planification de l'enquête origine-destination de la région de Québec en collaboration avec les partenaires du milieu municipal. Cela répond à la priorité « Assurer la pérennité du transport adapté et collectif ».

Indicateurs de la région

La région de la Capitale-Nationale présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines liés à l'OVT. La région se trouve notamment en tête de classement relativement à la croissance de la population, au revenu des familles et à la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • État du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Infractions au <i>Code criminel</i>

Région de la Mauricie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Mauricie une région attractive, accueillante et inclusive.
- Priorité 2 Accompagner les citoyens sur le plan socioprofessionnel.
- Priorité 3 Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien.
- Priorité 4 Soutenir la vitalité de l'écosystème économique.
- Priorité 5 Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population.
- Priorité 6 Maintenir et améliorer la qualité de l'environnement.

Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la Mauricie ont eu lieu en 2021-2022.

Lors de l'une de ces rencontres, un représentant du Secrétariat aux affaires autochtones (SAA) est venu présenter aux membres de la CAR le rôle que joue l'organisme ainsi que les initiatives auxquelles il a participé dans la région. De plus, le SAA a réitéré sa grande ouverture à participer aux discussions et aux échanges à la CAR.

La CAR a également eu l'opportunité d'avoir une présentation du Plan de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire (PDAA) de la Mauricie. Ce plan est issu des travaux d'une entente sectorielle de développement qui regroupe 10 partenaires signataires, dont trois ministères. Le PDAA articule les objectifs communs des partenaires tout en favorisant l'émergence de projets collectifs.

Par ailleurs, la CAR a effectué un suivi de l'état d'avancement de la Stratégie pour faire de la Mauricie une région accueillante, attractive et inclusive. Ce projet, issu des travaux de la CAR, en collaboration avec la Table des élus de la Mauricie et Développement Mauricie, rassemble les partenaires du milieu socioéconomique de la région dans une grande démarche de concertation afin d'établir une stratégie d'attractivité, de rétention et d'accueil.

Finalement, la CAR a amorcé une série de trois rencontres à l'intention des élus municipaux. Chacune de ces rencontres portait sur une thématique particulière, soit l'aménagement du territoire, le développement économique et le développement social. Durant ces rencontres, des ministères ont réalisé des présentations en lien avec les thématiques.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2021-2022, le comité de sélection du FRR de la Mauricie a retenu quatre projets dans le cadre du volet 1. Un montant total de 1,3 M\$ a été autorisé. Le coût total des initiatives s'élève pour sa part à près de 15 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total du projet
4	1 300 000 \$	14 865 985 \$

Le FRR a notamment soutenu le projet « Innofibre – Économie biosourcée » provenant du Cégep de Trois-Rivières. Le projet vise à réaliser une étude et à rédiger un plan d'action régional. D'abord, l'étude cherche à brosser un portrait de l'économie biosourcée en Mauricie et permettra d'étudier le taux d'humidité des gisements de biomasse. Ensuite, après la compilation des résultats de l'étude, un plan d'action régional sera élaboré. L'ensemble du projet sera réalisé en concertant ou en consultant les intervenants de la région. Ces intervenants sont issus du domaine de l'industrie de l'économie biosourcée, de la communauté des affaires ainsi que d'organismes régionaux.

Le FRR a également contribué à un projet d'Innovation et Développement économique Trois-Rivières, « Centre d'innovation agroalimentaire (L'Ouvrage) », qui vise à faire du centre-ville de Trois-Rivières un milieu de vie complet, de qualité et une destination reconnue par les gourmets. L'Ouvrage entend y arriver par la vente de produits agroalimentaires sur place, la promotion et la vente de produits agricoles provenant des exploitations agricoles de la Mauricie et la tenue d'activités récréatives ou éducatives en lien avec le secteur agroalimentaire et l'agriculture urbaine. Ce projet concerne précisément la construction et la réhabilitation d'un bâtiment. Il accueillera des locataires et on y organisera des activités du centre d'innovation.

Enfin, le FRR a permis le renouvellement de « l'entente sectorielle sur le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Mauricie ». De nombreux organismes participent à la mise en œuvre de cette entente, dont la Fédération de l'UPA de la Mauricie, les MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux, les villes de Trois-Rivières, de Shawinigan et de La Tuque ainsi qu'Innovation et Développement économique Trois-Rivières. Le MAPAQ, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et le MAMH sont également des partenaires importants pour la réalisation de l'entente. L'objectif général de cette entente est de favoriser l'essor des secteurs agricole et agroalimentaire ainsi que d'harmoniser les interventions, et ce, grâce à la mobilisation des différents acteurs. De plus, l'entente poursuit l'objectif d'encourager la complémentarité territoriale en vue de soutenir des actions cohérentes et structurantes pour la Mauricie. Enfin, sa mise en œuvre permettra d'appuyer la réalisation d'initiatives locales.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les trois MRC de la Mauricie, l'agglomération de La Tuque ainsi que les villes de Trois-Rivières et de Shawinigan se sont vu accorder un montant totalisant près de 8,9 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Les Chenaux	1 174 832 \$
Ville de Trois-Rivières	1 484 536 \$
Maskinongé	1 766 026 \$
Agglomération de La Tuque	1 395 463 \$
Mékinac	1 517 561 \$
Ville de Shawinigan	1 515 291 \$
Total	8 853 709 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2021-2022, une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR, pour un total d'investissement de près de 2,2 M\$.

Nom de la MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Ville de Shawinigan	Histoire et identités – Espaces illuminés	2021-2022	1 405 010 \$	2 190 394 \$
Total			1 405 010 \$	2 190 394 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

L'agglomération de La Tuque et la Ville de Shawinigan ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH en 2021-2022. Un financement d'environ 11,2 M\$ sera accordé à ces deux organisations. Rappelons que deux MRC avaient préalablement signé une entente en 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
Maskinongé	2020-2021	1 826 840 \$
Mékinac	2020-2021	4 799 570 \$
Agglomération de La Tuque	2021-2022	4 590 565 \$
Ville de Shawinigan	2021-2022	6 562 080 \$
Total		17 779 055 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Ce volet a permis de soutenir cinq initiatives pour l'année 2021-2022. Un montant total de 205 476 \$ a été octroyé et le coût total de ces initiatives s'élève à plus de 400 000 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
5	205 476 \$	403 549 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir deux projets de coopération intermunicipale en Mauricie. Le total des sommes consenties s'élevait à 438 599 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 109 actions en matière d'OVT sont associées à la région de la Mauricie. Les rapports annuels de gestion des MO soulignent que la très grande majorité de ces actions est en cours de réalisation, alors que 31 autres sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
5	2	69	1	31	1	109

Afin de répondre à la priorité « Assurer l'occupation dynamique de l'ensemble du territoire mauricien », le MAMH a amorcé une action qui consiste à mettre en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien aux services de proximité dans la région de la Mauricie.

Le MES soutient également la priorité régionale qui vise à « maintenir et améliorer la qualité de l'environnement ». Ce ministère contribue ainsi financièrement au fonctionnement du Centre national en électrochimie et en technologies environnementales inc., affilié au Cégep de Shawinigan.

Enfin, le ministère de la Famille (MFA) participe activement aux travaux des instances de concertation régionales, notamment à ceux du Regroupement intersectoriel régional pour l'enfance (RIRE) Mauricie–Centre-du-Québec, de la Table pour l'intégration des enfants handicapés en services de garde de la Mauricie–Centre-du-Québec, de la Table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie (TIR-SHV) et de la CAR développement social. Cette action répond à la priorité qui vise à « Favoriser la qualité de vie et le bien-être de la population ».

Indicateurs de la région

La Mauricie se trouve en tête de peloton des régions du Québec pour trois indicateurs d'OVT : la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants, la population inscrite auprès d'un médecin de famille et l'état du réseau routier.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • État du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • Croissance du PIB • Infractions au <i>Code criminel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire du Centre-du-Québec.

Région de l'Estrie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Qualité des milieux de vie – Améliorer la qualité des milieux de vie dans les MRC et dans l'Estrie par une desserte Internet haute vitesse et cellulaire qui soit de qualité et performante, et par une offre en habitation, en services de proximité et en culture, sport et loisirs qui répond aux besoins de la population.
- Priorité 2 Soutien et développement des personnes – Contribuer au soutien et au développement des Estriennes et Estriens, en renforçant la lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, la solidarité des communautés et la lutte contre la violence touchant les femmes, les enfants et les aînés, et en favorisant le développement des compétences des Estriennes et Estriens, leur employabilité et leur autonomie économique par la formation, la persévérance scolaire et l'acquisition continue de connaissances, qui augmentent l'égalité des chances.
- Priorité 3 Attractivité vers la région et ses MRC – Attirer, accueillir de façon inclusive et retenir dans la région de nouvelles personnes résidentes, notamment de jeunes familles et des jeunes, ainsi que des étudiantes et étudiants, une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et davantage de visiteuses et visiteurs, dans une optique de bonification du tissu social, d'augmentation de la main-d'œuvre, d'équilibre intergénérationnel et de vitalité des milieux.
- Priorité 4 Développement économique et affaires – Renforcer l'économie estrienne et sa capacité d'offrir des emplois de qualité et des niveaux de revenus significatifs, particulièrement par la promotion et l'utilisation de l'innovation et des technologies dans les entreprises, la poursuite proactive du développement des spécialités et créneaux d'excellence de la région, ainsi que le développement et la croissance des activités du secteur primaire et de la valorisation des ressources.
- Priorité 5 Protection et valorisation du milieu naturel – Assurer la protection et la valorisation du milieu naturel privilégié que constitue l'Estrie, en appliquant à la fois les meilleures pratiques de conservation, de maintien et d'accessibilité collective des grands espaces, parcs, paysages et milieux hydriques et humides, et en promouvant les services écologiques rendus par les milieux naturels.
- Priorité 6 Transport, mobilité et infrastructures – Bonifier les facilités de mobilité durable et de transport, pour les personnes comme pour les marchandises, par le développement de l'intermodalité et de l'interconnexion, l'augmentation du transport collectif par le développement des initiatives et partenariats existants, la croissance du transport actif par l'addition de réseaux performants et attrayants, et le développement d'infrastructures améliorées.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2021-2022, les membres de la CAR de l'Estrie se sont réunis à huit reprises.

Afin de maximiser les échanges entre les membres de la CAR et renforcer la collaboration entre les ministères et le milieu municipal, la CAR de l'Estrie a appliqué un nouveau format de rencontre, dorénavant axé autour d'une thématique principale. À titre d'exemple, la rencontre du mois de mars 2022 a porté sur la désignation de zones d'innovation par le gouvernement du Québec. Cette présentation était réalisée par le MEI conjointement avec les organismes responsables de la mise en place des zones d'innovation de Sherbrooke et de Bromont.

Lors d'une autre rencontre, la MRC de Brome-Missisquoi a présenté les démarches de l'Association du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie (ACFEM), une entente intermunicipale dont elle est signataire, ainsi que les démarches entourant l'entente sectorielle de développement du corridor ferroviaire Estrie-Montérégie. Cette entente sectorielle de développement fait suite au mandat confié à la CAR de l'Estrie, en collaboration avec la CAR de la Montérégie, afin d'accompagner l'ACFEM dans le cadre de ses démarches visant à élaborer une étude de faisabilité économique du transport des marchandises et à mettre à niveau une étude sur le transport des passagers.

Les rencontres de la CAR ont également permis aux MRC du Haut-Saint-François et des Sources, toutes deux bénéficiant d'une entente de vitalisation dans le cadre du volet 4 du FRR, de présenter leur démarche et ainsi d'établir des liens avec les ministères présents dans la poursuite de leurs objectifs.

Enfin, la CAR a également mené différentes discussions avec ses membres et partenaires concernant le décret, adopté le 7 juillet 2021, faisant passer le nombre de MRC comprises dans la région administrative de l'Estrie de sept à neuf avec l'ajout des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi. Ces discussions visaient à aborder les enjeux administratifs possibles dans le cadre de ce changement et à partager l'information relativement à l'offre de service des ministères dans ce contexte.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de l'Estrie a retenu sept projets. C'est un total de plus de 3,1 M\$ que les diverses organisations ont reçus. Le coût total de ces projets s'élève à 8,9 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
7	3 120 606 \$	8 933 517 \$

Grâce au FRR, l'Observatoire estrien du développement des communautés, avec son projet « Démarche des états généraux du développement des communautés en Estrie : un levier et un legs pour l'avenir de la région », a réalisé un état de situation et une analyse sur le développement des communautés du territoire des MRC et de la région. L'espace de dialogue et de réflexion sur le développement intersectoriel ainsi créé contribuera à favoriser l'action partenariale.

L'initiative « Pôle artisan de l'Estrie : vers le rayonnement du savoir-faire régional » de l'organisme Quartier artisan de Lac-Mégantic a également reçu un soutien financier. Ce projet vise à accompagner et à mettre en valeur la créativité estrienne en favorisant l'authenticité et la fibre entrepreneuriale des artisans du secteur du « fait main ». Des activités de formation et de réseautage seront organisées et de l'accompagnement individuel sera offert aux artisans pour leur permettre de développer leurs compétences entrepreneuriales et leur entreprise. Une campagne de promotion régionale sera déployée pour faire rayonner le travail et le savoir-faire des artisans de la région.

Finalement, l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire en Estrie 2021-2026, qui réunit la Table des MRC de l'Estrie, les huit MRC de la région, la Ville de Sherbrooke, le Centre local de développement de Brome-Missisquoi, le MAMH, le MAPAQ et la Fédération de l'UPA-Estrie, soutient la réalisation de projets dans le domaine bioalimentaire de la région pour répondre aux besoins. Ces besoins seront déterminés lors de la réflexion stratégique qui sera effectuée. Elle permettra de définir les occasions favorables et les enjeux communs aux MRC ainsi que les spécificités territoriales.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les huit MRC de l'Estrie ainsi que la Ville de Sherbrooke se sont vu accorder un financement total de près de 11,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021-2022
Ville de Sherbrooke	1 405 217 \$
Le Val-Saint-François	1 112 217 \$
Memphrémagog	1 199 516 \$
Coaticook	992 806 \$
Le Granit	1 225 863 \$
Le Haut-Saint-François	1 413 126 \$
La Haute-Yamaska	1 240 192 \$
Brome-Missisquoi	1 349 053 \$
Les Sources	1 451 842 \$
Total	11 389 832 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2021-2022, trois ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements de celles-ci s'élèvent à environ 3,8 M\$.

Nom de la MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Les Sources	Gym A21 – Transition économique durable	2021-2022	521 392 \$	625 671 \$
Les Sources	Filière des écomatériaux — Innover vers des matériaux durables	2021-2022	521 393 \$	1 745 230 \$
Val-Saint-François	Vélo dans la MRC du Val-Saint-François	2021-2022	1 217 420 \$	1 465 904 \$
Total			2 260 205 \$	3 836 805 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

La MRC du Haut-Saint-François a signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Celle-ci comprend au moins trois localités du cinquième quintile. Le montant total accordé s'élève à près de 1,5 M\$. La MRC des Sources avait déjà ratifié son entente l'année précédente.

MRC	Année	Montant total accordé
Les Sources	2020-2021	4 544 530 \$
Le Haut-Saint-François	2021-2022	1 479 715 \$
Total		6 024 245 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2021-2022, cinq projets locaux ont été retenus dans la région de l'Estrie. Le montant total octroyé à ces initiatives est de 249 980 \$. Le coût total pour celles-ci s'élève à 440 526 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
5	249 980 \$	440 526 \$

Axe Coopération intermunicipale

Aucun financement n'a été accordé dans le cadre de l'axe Coopération intermunicipale.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 109 actions pour la région de l'Estrie. Plus de la moitié des actions sont en cours de réalisation et 43 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	6	55	2	43	1	109

Dans le cadre de la priorité « Attractivité vers la région et ses MRC », le MIFI a mis en œuvre l'entente signée avec le Service d'aide aux néo-Canadiens relativement à un projet pilote sur l'interprétariat à distance dans le cadre des entrevues d'évaluation des besoins réalisées par les agentes et les agents d'aide à l'intégration d'Accompagnement Québec.

Le MES favorise, pour sa part, les collaborations entre les établissements d'enseignement supérieur et les industries par l'entremise des zones d'innovation Sherbrooke quantique et Technum Québec, ce qui répond à la priorité « Développement économique et affaires ».

Également, pour soutenir la priorité « Protection et valorisation du milieu naturel », le MERN finance des activités de la Chaire de recherche industrielle sur les biocombustibles et bioproduits de l'Université de Sherbrooke.

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels la région de l'Estrie est en tête de liste, notons ceux concernant la croissance de la population et la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• Croissance du PIB	<ul style="list-style-type: none">• 25 à 54 ans au travail• 55 à 64 ans au travail• Diplômation au secondaire• Revenu des familles monoparentales• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Enfants en service de garde• Population inscrite auprès d'un médecin de famille• Infractions au <i>Code criminel</i>	<ul style="list-style-type: none">• Revenu des familles formées d'un couple• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants• État du réseau routier

Région de Montréal

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Instituer le « Réflexe Montréal » dans tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Québec ayant un impact sur la métropole.
- Priorité 2 Assurer la performance et l'efficacité de la mobilité.
- Priorité 3 Favoriser l'essor des entreprises montréalaises.
- Priorité 4 Améliorer l'intégration des nouvelles populations.
- Priorité 5 Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole.
- Priorité 6 Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones.
- Priorité 7 Assurer la croissance durable et sobre en carbone.
- Priorité 8 Favoriser la croissance d'un réseau d'infrastructures performant.
- Priorité 9 Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle.
- Priorité 10 Accélérer l'essor de l'Est de Montréal.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de la région de Montréal se sont rencontrés à deux reprises au cours de l'année 2021-2022. Ils ont abordé divers sujets en lien avec les priorités régionales.

Ils ont invité la Société de développement commercial, Montréal centre-ville, à faire état de l'évolution de la situation au centre-ville et des mesures mises en place pour soutenir sa relance. Cette activité s'inscrit dans les priorités « Favoriser l'essor des entreprises montréalaises » et « Contribuer au positionnement et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle ».

En lien avec la priorité « Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones », le Secrétariat aux affaires autochtones a présenté un portrait de la présence autochtone à Montréal, des besoins spécifiques de ces populations et des principales ressources disponibles.

Enfin, dans l'esprit de la priorité « Instituer le Réflexe Montréal », le MAMH a présenté les éléments de la plateforme du parti élu aux élections municipales qui sont susceptibles d'impliquer le gouvernement.

Les membres de la Table économique de la CAR se sont réunis à six reprises en 2021-2022 pour aborder divers sujets en lien avec la priorité « Favoriser l’essor des entreprises montréalaises », notamment le suivi des mesures de relance du centre-ville et le renouvellement de la planification économique conjointe entre le gouvernement et la Ville de Montréal.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de Montréal n’est pas admissible au volet 1 du FRR. La région a cependant accès au Fonds de développement économique de Montréal, relevant du MEI.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l’année 2021-2022, la Ville de Montréal s’est vu accorder un financement total de 10 M\$ afin de soutenir sa compétence en matière de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La région de Montréal n’est pas admissible à ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Sur le territoire de la région, seule la Ville de Montréal-Est est admissible à ce volet (axe aide à des projets locaux de vitalisation), mais elle n’a pas déposé d’initiative pendant cette période.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 101 actions ont été déterminées pour la région de Montréal. La majorité est en cours de réalisation et 29 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	3	65	4	29	0	101

Parmi ces actions, notons que le MAMH a continué à coordonner l'action gouvernementale déployée à Montréal-Nord et à soutenir financièrement des projets s'inscrivant dans le Plan d'action collectif – Priorité Jeunesse 2017-2027. Cette initiative s'inscrit dans la priorité « Contrer la pauvreté et l'exclusion sociale et assurer la création de logements qui répondent aux besoins de la métropole ».

Le ministère du Conseil exécutif (MCE) a pour sa part soutenu et accompagné les organisations autochtones de la métropole dans la réalisation de leurs projets sociaux, culturels, politiques et économiques. Cette initiative répond à la priorité « Offrir un environnement sécuritaire et épanouissant pour les membres des peuples autochtones ».

Finalement, en lien avec la priorité « Améliorer l'intégration des nouvelles populations », le MIFI a réalisé plusieurs séances d'information intitulée « Vivre au Québec après les études » dans des établissements scolaires de l'île de Montréal.

Indicateurs de la région

La région de Montréal présente d'intéressantes statistiques dans plusieurs domaines. La région se trouve notamment en tête de classement relativement au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans, à la diplomation au secondaire et à la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • État du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i>

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisque seulement deux municipalités de moins de 1 000 habitants sont comprises dans la région de Montréal. Par ailleurs, l'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Montréal comprend l'ensemble de la région métropolitaine.

Région de l'Outaouais

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Rattraper le retard historique de la région en santé et services sociaux, en éducation et en matière de développement économique.
- Priorité 2 Favoriser un développement fort et durable des communautés fondé sur la solidarité et sur un arrimage robuste des milieux ruraux et urbains.
- Priorité 3 Construire une identité régionale forte.
- Priorité 4 Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable.
- Priorité 5 Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la région de l'Outaouais s'est réunie à quatre reprises en 2021-2022.

Dans le cadre des rencontres de la CAR, certains partenaires ont présenté aux membres des études sur des enjeux régionaux ou des services qu'ils offrent. La Société d'habitation du Québec et l'Unité permanente anticorruption font partie des organismes ayant réalisé des présentations. Pour sa part, le bureau de projet sur les inondations de la rivière des Outaouais Ouest a présenté le mandat des bureaux de projets ainsi que le Plan de protection du territoire face aux inondations.

Également, un atelier sur la mise à jour du plan d'action OVT ainsi que des discussions entourant la nouvelle stratégie ont eu lieu.

Dans le cadre de la CAR en aménagement, les professionnels des ministères ont participé aux discussions sur les travaux de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire. Ils ont également traité des enjeux du projet de parc régional du lac des Trente-et-un-Milles, du projet récréotouristique Beside Habitat et du transfert de MRC de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Finalement, une démarche de mise en place du comité en développement social de la CAR s'est amorcée.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de l'Outaouais a retenu 14 projets dans le cadre du volet 1. Un montant total de près de 3,5 M\$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève pour sa part à plus de 7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total du projet
14	3 479 979 \$	7 110 462 \$

Le FRR a permis la signature de l'Entente sectorielle de concertation régionale 2021-2026. L'objet de l'Entente est de définir les modalités de collaboration entre les parties du territoire de l'Outaouais, entre autres dans la mise en commun de ressources financières, matérielles et techniques. Plus précisément, l'Entente souhaite mettre sur pied une démarche et des activités de concertation, d'intervention et de développement régional, notamment grâce à l'Assemblée régionale de l'Outaouais, pour soutenir la mise en œuvre des priorités régionales de développement et la prise en compte des enjeux d'intérêts communs pour la région de l'Outaouais. L'ensemble des MRC de la région et la Ville de Gatineau sont signataires de l'Entente avec la Conférence des préfets de l'Outaouais.

Également, Loisir Sport Outaouais a pu obtenir du soutien de la part du FRR pour la consolidation du portail Outaouais plein air. Ce portail est un outil numérique de diffusion de l'information relative aux sites d'activités de plein air dans l'Outaouais. Le projet consiste à embaucher un gestionnaire de projet formé en géomatique qui sera responsable d'analyser et d'optimiser le processus de gestion de données et de mettre en œuvre ces optimisations avec les partenaires. Il aura également pour objectif de structurer des travaux d'inventaire sur le terrain et de créer des partenariats avec les MRC et la Ville de Gatineau pour assurer la pérennité du portail.

Enfin, le projet « Le Marché de l’Outaouais, une place de marché encore mieux connectée en Outaouais – étude des possibilités » du Marché de l’Outaouais a été soutenu par le FRR. Déjà implanté à Gatineau, le projet du Marché de l’Outaouais vise à développer l’offre de service pour les quatre autres territoires de la région dans le but de doubler la communauté de consommateurs du Marché de l’Outaouais. Il s’articule autour de quatre axes, à savoir : les points de collecte dans tous les territoires, les partenariats pour l’accessibilité aux produits alimentaires et la mutualisation des ressources logistiques, la livraison de produits avec des emballages respectueux de l’environnement ou sans emballage ainsi que la transition écologique du marché et des producteurs membres.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l’année 2021-2022, les quatre MRC de la région de l’Outaouais ainsi que la Ville de Gatineau se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021-2022
Les Collines-de-l’Outaouais	1 059 557 \$
Ville de Gatineau	1 648 971 \$
Papineau	1 549 565 \$
La Vallée-de-la-Gatineau	1 735 186 \$
Pontiac	1 546 805 \$
Total	7 540 084 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2021-2022, deux ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements de celles-ci s'élèvent à près de 2,7 M\$.

Nom de la MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
La Vallée-de-la-Gatineau	La MRC Vallée-de-la-Gatineau : avantagée par la nature	2021-2022	1 107 610 \$	1 329 132 \$
Papineau	Développement d'un système agroalimentaire durable dans la MRC de Papineau	2021-2022	1 134 000 \$	1 360 800 \$
Total			2 241 610 \$	2 689 932 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

La MRC de Pontiac a signé une entente de vitalisation avec le MAMH. Elle se trouve au cinquième quintile de l'IVE. Le montant total accordé de cette entente s'élève à plus de 4,9 M\$. Lors de l'année 2020-2021, deux MRC ont signé une entente de vitalisation.

MRC	Année	Montant total accordé
La Vallée-de-la-Gatineau	2020-2021	5 269 245 \$
Papineau	2020-2021	1 508 350 \$
Pontiac	2021-2022	4 901 930 \$
Total		11 679 525 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Trois projets locaux ont été retenus dans la région de l'Outaouais. Un montant total de 149 000 \$ a été autorisé. Le coût total de ces projets s'élève à 222 789 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
3	149 000 \$	222 789 \$

Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet n'a été soutenu par l'axe de coopération intermunicipale pour la région pendant la période 2021-2022.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 105 actions pour la région de l'Outaouais. Plus de 71 sont amorcées ou en cours de réalisation, alors que 28 autres sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	1	70	5	28	0	105

Parmi les actions que les ministères ont proposées, notons celle du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) qui travaille à protéger et à mettre en valeur les ressources et les habitats fauniques de l'Outaouais. Cette action correspond à la priorité régionale « Construire une identité régionale forte ».

Par ailleurs, le MTESS a soutenu la relance de l'industrie forestière en participant à la Cellule d'intervention sur la vitalité de l'industrie forestière des régions de l'Outaouais et des Laurentides, en réponse à la priorité régionale « Développer l'économie et améliorer la position concurrentielle par rapport à la situation frontalière par l'innovation et la diversification ».

Pour sa part, le MELCC a élargi les services offerts aux citoyens de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la desserte des matières organiques par le versement d'un soutien financier pour l'agrandissement du centre de traitement des boues de fosses septiques situé dans la municipalité de Kazabazua, dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage. Cette action répond à la priorité « Favoriser la résilience face aux changements climatiques en assurant un développement durable ».

Indicateurs de la région

L'Outaouais se trouve en tête de classement des régions pour quatre indicateurs d'OVT, soit la croissance du PIB, le revenu des familles formées d'un couple et celui des familles monoparentales ainsi que la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Enfants en service de garde 	<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier

Région de l'Abitibi-Témiscamingue

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Favoriser et soutenir la desserte en Internet haute vitesse et la téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la région.
- Priorité 2 Accroître le niveau de qualification et de diplomation tout en développant une culture de formation, d'apprentissage et de perfectionnement en continu.
- Priorité 3 Renforcer l'attractivité de l'Abitibi-Témiscamingue pour favoriser l'établissement et la rétention de nouveaux arrivants.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et un dialogue social inclusif avec les Premières Nations.
- Priorité 5 Consolider et diversifier les filières agricole, forestière, minière, touristique et d'avenir au sein de l'économie régionale.
- Priorité 6 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population.
- Priorité 7 Assurer la mobilité durable, efficiente et efficace des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, ainsi que les liens avec les régions limitrophes et les grands centres.

Bilan des activités de la CAR

Les membres de la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue se sont rencontrés à trois reprises au cours de l'année 2021-2022.

Dans un premier temps, la CAR de l'Abitibi-Témiscamingue a notamment permis la présentation de thématiques régionales et d'échanges autour de ces thématiques, comme la mise en place d'un bureau de projet pour la sécurisation de la route 117 et le déploiement d'un parcours d'infrastructures culturelles dans le cadre de l'Espace bleu.

De plus, les membres de la CAR-Aménagement ont été informés des nouvelles obligations en matière de protection du patrimoine bâti (projet de loi n° 69) et de l'évolution du dossier de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, la présentation de différents projets, qui ont été priorisés dans le cadre de la relance économique et mis de l'avant par le MEI, a été réalisée à la Table économique de la CAR. Finalement, les membres de la Table en développement social ont convenu d'un nouveau plan de travail.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

La région de l'Abitibi-Témiscamingue a sélectionné cinq projets en vue d'un financement par le FRR. Une somme de plus de 1,8 M\$ leur a été allouée. Le coût total de ces projets est de 12,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
5	1 833 000 \$	12 509 332 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du FRR, notons d'abord celui du Centre de bénévolat de La Vallée-de-l'Or, qui consiste à construire un bâtiment qui répond aux besoins de l'organisme, notamment la superficie nécessaire d'entreposage, et en conformité avec les normes en vigueur pour la production alimentaire.

La Fabrique de la paroisse de Sainte-Thérèse a également reçu un appui financier pour son projet « Réfection de la cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila ». En effet, la cathédrale Sainte-Thérèse-d'Avila doit subir des travaux majeurs de réfection. Classée immeuble patrimonial et historique par le MCC depuis 2004, la cathédrale est l'un des plus majestueux bâtiments de l'Abitibi-Témiscamingue.

Finalement, le projet « Développement d'un laboratoire d'innovation territoriale » du Collectif Territoire souhaite contribuer à faire de l'Abitibi-Témiscamingue un territoire créatif, inclusif, vert et résilient. Pour ce faire, il a mis en place un laboratoire d'innovation territoriale destiné à la résolution créative de problématiques propres au territoire, grâce à la réalisation de projets à fort potentiel d'impact environnemental, social et économique.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2021-2022, les quatre MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que la Ville de Rouyn-Noranda se sont vu accorder un financement de près de 7,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Ville de Rouyn-Noranda	1 225 404 \$
La Vallée-de-l'Or	1 422 557 \$
Abitibi	1 347 632 \$
Témiscamingue	1 464 856 \$
Abitibi-Ouest	1 727 217 \$
Total	7 187 666 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue pour ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Deux MRC de l'Abitibi-Témiscamingue ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH en 2021-2022. Elles recevront un financement total d'environ 2,3 M\$ pour l'ensemble des ententes. La MRC de La Vallée-de-l'Or et la MRC d'Abitibi-Ouest comptent trois localités se situant au cinquième quintile sur leur territoire.

MRC	Année	Montant total accordé
Abitibi-Ouest	2021-2022	1 159 585 \$
La Vallée-de-l'Or	2021-2022	1 152 030 \$
Total		2 311 615 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue, trois initiatives locales ont été soutenues par le FRR. L'aide financière totale pour les projets est de 128 724 \$, alors que le coût total des projets s'élève à 1 437 975 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
3	128 724 \$	1 437 975 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir un projet en Abitibi-Témiscamingue. Le montant accordé pour cette initiative totalise 238 630 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 119 actions sont recensées dans les rapports annuels de gestion des MO pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Quarante-deux sont réalisées, alors que la majorité est en cours de réalisation ou amorcée.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	2	70	1	42	0	119

Au nombre des actions proposées par les MO en réponse aux priorités de la région, le MERN a effectué la caractérisation des sites miniers abandonnés de Beaudry (carrière), de Duval Copper, de Fontana et d'Inmont Copper pour en planifier la restauration. Cette action répond à la priorité de la région qui vise à « agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé, le bien-être de la population ».

Parmi les autres actions, notons que le ministère de la Justice (MJQ) a entrepris les travaux visant à implanter des points de service sécurisants et adaptés culturellement au sein des communautés autochtones de Lac-Simon, de Pikogan et de Kitcisakik.

Enfin, le MCE soutient financièrement l'élaboration d'un plan de développement et sa mise en œuvre, en collaboration avec les partenaires locaux francophones, afin de valoriser la contribution de la communauté d'expression anglaise dans la revitalisation culturelle et patrimoniale du quartier historique du Vieux-Noranda.

Indicateurs de la région

L'Abitibi-Témiscamingue se trouve en tête de classement des régions pour les indicateurs relatifs au taux de travailleurs chez les 25 à 54 ans, à la croissance du PIB et au revenu des familles formées d'un couple.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• 25 à 54 ans au travail• Croissance du PIB• Revenu des familles formées d'un couple	<ul style="list-style-type: none">• 55 à 64 ans au travail• Revenu des familles monoparentales• Population inscrite auprès d'un médecin de famille	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• Diplômation au secondaire• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Enfants en service de garde• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants• Infractions au <i>Code criminel</i>• État du réseau routier

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue comprend également le territoire de la région du Nord-du-Québec.

Région de la Côte-Nord

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Reconnaître la Côte-Nord et ses spécificités comme une région atypique.
- Priorité 2 Désenclaver la Côte-Nord et ses communautés en agissant sur les fronts du transport et des télécommunications.
- Priorité 3 Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord.
- Priorité 4 Développer l'entrepreneuriat sous toutes ses formes et renforcer la capacité d'agir des entrepreneurs.
- Priorité 5 Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement.
- Priorité 6 Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés.
- Priorité 7 Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation et au savoir.
- Priorité 8 Agir en synergie.

Bilan des activités de la CAR

La CAR de la Côte-Nord s'est réunie à deux reprises en 2021-2022.

De plus, une rencontre spéciale s'est tenue entre la CAR et certains partenaires du milieu. Cette rencontre portait sur les enjeux spécifiques de vitalisation du territoire de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent pour déterminer les priorités de travail ainsi que les collaborations potentielles entre les participants.

Le comité interministériel régional sur les aléas côtiers a créé des outils de suivi permettant de suivre l'évolution des dossiers dans les différentes municipalités. Différents partages de connaissances et d'expertises ont été effectués. Rappelons que ce comité regroupe des répondants régionaux de différents ministères et organismes tels que le MAMH, le ministère de la Sécurité publique (MSP), le MERN, le MELCC, le MTQ, le MFFP, la SPN et le Centre intégré de santé et de services sociaux, et a pour mandat de favoriser la concertation et de renforcer l'accompagnement interministériel des municipalités et des MRC de la Côte-Nord en matière d'aléas côtiers.

Une concertation a mené à la signature en juin 2021 d'une entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord.

Les travaux du comité de la CAR en développement social et de son comité élargi, la Table santé-qualité de vie, ont permis de se concerter régionalement sur trois priorités : poursuivre le déploiement et le soutien aux mobilisations territoriales; adopter un cadre de fonctionnement pour la Table santé-qualité de vie et convenir d'une nouvelle entente de partenariat sur cinq ans; et obtenir les aides financières requises.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR de la région de la Côte-Nord a accordé un soutien financier à 14 projets. Le montant autorisé s'élève à plus de 1,9 M\$, alors que le coût total des projets choisis est estimé à 10 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
14	1 984 724 \$	10 071 323 \$

Le Centre d'expérimentation et de développement en forêt boréale fait partie des bénéficiaires du FRR. Grâce à son projet « L'orpin rose, établissement d'une production agricole biologique et rentable pour la Côte-Nord », l'organisme vise à développer une production agricole de l'orpin rose, une plante bien adaptée au climat nordique et maritime de la Côte-Nord, ainsi que la chaîne de transformation s'y attachant pour arriver à un produit totalement nord-côtier. L'orpin rose est une plante nordique ou alpine qui pousse naturellement sur les rives nord du Golfe du Saint-Laurent et dans plusieurs parties du globe.

Les six MRC de la région, le MAMH et la SPN ont signé l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord. Cette entente vise la mise en commun de ressources financières afin de créer le Fonds de soutien à l'attraction et à l'établissement durable. Les objectifs sont notamment d'améliorer le bilan migratoire, d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie en cohérence avec les particularités propres aux territoires et d'assurer une concertation régionale.

Finalement, grâce au FRR, le Regroupement des centres de la petite enfance Côte-Nord a procédé à la création des cohortes de futures personnes responsables de services de garde en milieu familial selon les besoins des MRC. Outre l'offre d'une formation sur mesure développée par les services de formation continue des cégeps de la région, le projet prévoit une campagne de promotion afin d'attirer des participants.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de la Côte-Nord se sont vu accorder un financement total de 7,5 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Caniapiscau	806 910 \$
Sept-Rivières	1 222 198 \$
Minganie	1 173 043 \$
Manicouagan	1 317 958 \$
La Haute-Côte-Nord	1 548 167 \$
Le Golfe-du-Saint-Laurent	1 462 833 \$
Total	7 531 109 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Une entente a été conclue dans le cadre du volet « Signature innovation » en 2021-2022, pour la région de la Côte-Nord. Le montant total s'élève à 1,2 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Minganie	Une Nordicité accessible et clémente, emplies d'immensités naturelles et de trésors cachés, à travers un circuit touristique intégré	2021-2022	962 690 \$	1 203 362 \$
Total			962 690 \$	1 203 362 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Pour l'année 2021-2022, quatre MRC de la Côte-Nord ont signé une entente de vitalisation avec le MAMH, dont deux MRC comptant au moins trois localités du cinquième quintile et deux MRC situées au cinquième quintile de l'IVE. Le montant total accordé dans le cadre de ces ententes s'élève à plus de 11,7 M\$.

MRC	Année	Montant total accordé
Golfe-du-Saint-Laurent	2021-2022	4 357 685 \$
La Haute-Côte-Nord	2021-2022	4 693 430 \$
Manicouagan	2021-2022	1 535 740 \$
Minganie	2021-2022	1 125 680 \$
Total		11 712 535 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

En 2021-2022, aucun projet local n'a été soutenu par le FRR.

Axe Coopération intermunicipale

Une initiative de coopération intermunicipale a été financée en 2021-2022. Le montant accordé pour ce projet est de 60 000 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

La région compte 108 actions en matière d'OVT. La majorité est en cours de réalisation, alors que 25 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	4	73	2	25	0	108

Parmi les réponses des MO aux priorités de la Côte-Nord, notons celle du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui entend soutenir la direction de santé publique dans sa contribution à des initiatives qui favorisent le développement et le renforcement des capacités des communautés à agir sur leurs conditions de vie et leur environnement. Cette action est en cours de réalisation et répond à la priorité « Renforcer la capacité d'agir des Nord-Côtières et Nord-Côtiers ainsi que de leurs communautés ».

Par ailleurs, le MELCC et le MCC accompagnent de façon soutenue la Municipalité de L'Île-d'Anticosti dans ses projets stratégiques dans le but de poursuivre son développement et de favoriser sa reconnaissance officielle au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord ».

Finalement, afin de répondre à la priorité « Rendre la Côte-Nord attractive pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement », la STQ a poursuivi la construction d'un nouveau bâtiment multifonctionnel à Chevery.

Indicateurs de la région

La Côte-Nord se trouve en tête de classement des régions relativement à deux indicateurs d'OVT : celui du revenu des familles formées d'un couple et celui concernant la présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• Revenu des familles formées d'un couple• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	<ul style="list-style-type: none">• Croissance du PIB• État du réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• 25 à 54 ans au travail• 55 à 64 ans au travail• Diplômation au secondaire• Revenu des familles monoparentales• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Enfants en service de garde• Population inscrite auprès d'un médecin de famille• Infractions au <i>Code criminel</i>

Région du Nord-du-Québec

Rappel des priorités de la région (Jamésie)

- Priorité 1 Reconnaître le statut particulier de la Jamésie en matière d'occupation et de vitalité des territoires et mettre en place des mesures adaptées pour favoriser l'occupation dynamique du territoire.
- Priorité 2 Soutenir le développement et la diversification économique.
- Priorité 3 Agir pour offrir des conditions de vie favorables et des milieux de vie stimulants et sécuritaires afin d'améliorer le développement global, la santé et le bien-être de la population.
- Priorité 4 Favoriser une cohabitation harmonieuse et renforcer la synergie entre les Cris et les acteurs socioéconomiques jamésiens.

Note : Seul le secteur de la Jamésie a établi des priorités spécifiques dans le cadre de la Stratégie OVT.

Bilan des activités de la CAR

La CAR du Nord-du-Québec s'est réunie à trois reprises pendant l'année.

En 2021-2022, les discussions ont été alimentées par des enjeux structurants pour le développement de la région. Les membres de la CAR ont notamment été consultés à propos de l'implantation d'une direction générale territoriale du ministère des Transports dans le Nord-du-Québec. De plus, le marché du travail régional et le phénomène du navettage, la démarche Urgence démographique ainsi que le suivi des priorités de la Stratégie en OVT ont retenu l'attention des membres.

Considérant les importants enjeux en lien avec le marché du travail au Nord-du-Québec, le comité attraction-rétention de la main-d'œuvre a réalisé un portrait des organisations, des programmes et des initiatives en cette matière et a rassemblé des données sur les migrations interrégionales. Ces recherches permettront de nourrir la réflexion et de favoriser la mise en place d'initiatives sur le territoire.

Enfin, le portrait des effectifs de la fonction publique dans le Nord-du-Québec a été mis à jour, ce qui a notamment permis de constater l'ajout de postes pour trois ministères dans la région au cours des dernières années.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Un total de cinq projets ont été financés par le volet 1 du FRR au Nord-du-Québec. Un montant de 559 765 \$ a été accordé. Le coût total des projets financés s'élève pour sa part à 974 325 \$.

Il est à noter que les sommes du volet 1 du FRR pour la région du Nord-du-Québec sont réparties en trois enveloppes distinctes : une pour le territoire d'Eeyou Istchee, une pour le Nunavik et une autre pour la Jamésie.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
5	559 765 \$	974 325 \$

Une des initiatives soutenues par le FRR est celle de la Première Nation crie de Nemaska et son projet « Plan de développement de produits forestiers non ligneux ». Dans le respect des valeurs et des principes traditionnels de la Nation crie, cette démarche permettra de consolider les activités traditionnelles de récolte ainsi que d'en apprendre davantage sur les nouvelles pratiques de récolte et de transformation, plus particulièrement en ce qui concerne les plantes, les baies et les champignons comestibles.

Le Gouvernement de la nation crie a de son côté reçu un financement pour la phase pilote du développement de l'Office cri de la protection du consommateur. Le soutien a permis de mettre en place un organisme et d'embaucher un agent de protection aux consommateurs. Accompagnée par une ressource externe lors du démarrage du projet, la personne pourra mieux informer et outiller la population en lien avec les lois et règlements qui encadrent la consommation.

Finalement, le soutien à l'initiative de conférence virtuelle pour petite entreprise de l'Association des femmes cries d'Eeyou Istchee a permis le développement des petites entreprises à propriété féminine, notamment en stimulant l'émergence de nouvelles idées d'entreprises et en appuyant les entrepreneures dans la concrétisation de ces occasions d'affaires. Des formations et des conférences virtuelles seront offertes aux aspirantes entrepreneures. Ensuite, cinq d'entre elles recevront de l'accompagnement pour développer leur plan d'affaires.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2021-2022, l'Administration régionale Baie-James a reçu 2,5 M\$ pour le soutien à la compétence de développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans le Nord-du-Québec pour ce volet.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Aucun territoire de la région du Nord-du-Québec n'est admissible au volet 4 du FRR.

Axe Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2021-2022, la région du Nord-du-Québec a vu sept projets locaux être financés. Un montant total de 291 714 \$ a été autorisé. Le coût total des projets s'élève à plus de 900 000 \$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
7	291 714 \$	912 995 \$

Axe Coopération intermunicipale

Aucun financement n'a été accordé dans l'axe Coopération intermunicipale.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 65 actions pour la région du Nord-du-Québec. La grande majorité de ces actions est en cours de réalisation et 17 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
3	2	38	5	17	0	65

Parmi les actions prévues pour 2021-2022, notons celle du MERN, en cours de réalisation, qui vise à entreprendre la phase II de réfection de la route Billy-Diamond (auparavant route de la Baie-James), une infrastructure majeure pour le développement du territoire. Cette action vient en réponse à la priorité « Soutenir le développement et la diversification économique ».

De son côté, le ministère du Tourisme (MTO) soutiendra la mise en place d'un incubateur-accelérateur de projets touristiques au nord du 49^e parallèle. L'objectif est d'appuyer la réalisation de projets structurants qui rehaussent la qualité de l'offre nature-culture-aventure, la structuration et la commercialisation des produits touristiques. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement et la diversification économique ».

Enfin, toujours en lien avec cette priorité, le MTESS a coordonné le Rendez-vous des employeurs du Nord-du-Québec, une journée de formation, d'ateliers et de conférences destinés aux employeurs et aux gestionnaires afin qu'ils développent leurs connaissances en gestion, et plus particulièrement leurs compétences managériales liées aux ressources humaines.

Indicateurs de la région

Le Nord-du-Québec se trouve en tête de classement des régions pour quatre indicateurs d'OVT. Parmi ceux-ci, notons ceux liés au taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et au revenu des familles formées d'un couple.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • État du réseau routier • Population inscrite auprès d'un médecin de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Diplômation au secondaire • Croissance du PIB • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération, puisqu'il concerne les municipalités aux statuts juridiques suivants : municipalité, municipalité de canton, municipalité de cantons unis, municipalité de paroisse, municipalité de village et ville. Aucune municipalité ayant un de ces statuts n'a moins de 1 000 habitants dans le Nord-du-Québec. Par ailleurs, l'indicateur « État du réseau routier » pour la région du Nord-du-Québec comprend également le territoire de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

Région de la Gaspésie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région.
- Priorité 2 Soutenir la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Priorité 3 Soutenir l'enseignement et la recherche en région.
- Priorité 4 Participer au développement des activités de loisirs, de sports et de culture en région.
- Priorité 5 Participer au développement économique et à la création d'emplois.
- Priorité 6 Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire.
- Priorité 7 Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestiers, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2021-2022, les membres de la CAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine se sont rencontrés à quatre reprises.

La CAR de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a notamment tenu deux rencontres afin de recadrer le recours et l'utilisation du Réseau express, formule de réunions entre partenaires gouvernementaux concernés et les élus des MRC visant à discuter d'un enjeu ponctuel, et ce, sur différents domaines d'activité.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR pour la région de la Gaspésie a choisi de soutenir sept projets issus du milieu. La contribution totale provenant de ce volet s'élève à plus de 3,7 M\$. Le coût total des projets est d'environ 5,7 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
7	3 700 515 \$	5 743 929 \$

Un premier projet financé dans le cadre du volet 1 du FRR est « Espace régional d'accélération et de croissance de la Gaspésie » de GIMXPORT. Cette initiative offre un service d'accompagnement spécialisé aux entreprises manufacturières gaspésiennes dans le but de les aider dans leur performance opérationnelle, notamment par l'amélioration des méthodes de travail, l'automatisation des activités et l'augmentation de la rentabilité (réduction des coûts et rentabilisation du temps).

Un second projet soutenu est celui de la Table des préfets des MRC de la Gaspésie intitulé « Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Gaspésie ». Ce projet vise à améliorer et à accentuer la concertation et les actions favorisant le développement des arts et des lettres sur le territoire de la Gaspésie.

Finalement, la Commission jeunesse Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, avec son projet « Stratégie Vivre en Gaspésie 2021-2025 », veut consolider la croissance démographique et contribuer à la vitalité économique des territoires. Elle aborde ces enjeux par l'entremise de six orientations : développer une perception positive de la région, mobiliser le milieu face à l'enjeu de la démographie, faire rayonner la région auprès des gens et des communautés d'affaires de l'extérieur, attirer de nouveaux travailleurs, développer le potentiel d'accueil des communautés et gérer et coordonner la stratégie Vivre en Gaspésie. La stratégie prévoit un plan d'action qui inclut un volet portant sur la nécessité de positionner également la Gaspésie en tant que région d'opportunités sur le plan des affaires et des investissements.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région de la Gaspésie se sont vu accorder un financement de près de 8,8 M\$ en 2021-2022 afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
La Côte-de-Gaspé	1 622 785 \$
Bonaventure	1 812 529 \$
Avignon	1 644 845 \$
Le Rocher-Percé	1 958 495 \$
La Haute-Gaspésie	1 752 435 \$
Total	8 791 089 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

En 2021-2022, deux ententes ont été conclues dans le FRR volet « Signature innovation ». Le montant total des investissements s'élève à plus de 2,5 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
La Haute-Gaspésie	Esprit libre : Stratégie de développement du plein air non motorisé de la Haute-Gaspésie 2021-2024	2021-2022	1 008 310 \$	1 209 972 \$
La Côte-de-Gaspé	La Capitale québécoise des pêches maritimes, une expérience pour tous les sens	2021-2022	1 077 100 \$	1 346 375 \$
Total			2 085 410 \$	2 556 347 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Les MRC de la région avaient déjà signé leurs ententes de vitalisation lors de l'année 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
Avignon	2020-2021	4 935 960 \$
Bonaventure	2020-2021	5 093 055 \$
La Côte-de-Gaspé	2020-2021	1 187 600 \$
La Haute-Gaspésie	2020-2021	4 716 130 \$
Le Rocher-Percé	2020-2021	4 708 140 \$
Total		20 640 885 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Aucun projet local n'a reçu le soutien du volet 4 du FRR pour l'année 2021-2022.

Axe Coopération intermunicipale

Trois projets de coopération intermunicipale ont été soutenus par le FRR pour l'année 2021-2022 dans la région de la Gaspésie, pour une somme de 682 073 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 102 actions sont associées à la région de la Gaspésie. Vingt-huit actions sont réalisées, alors que 71 sont amorcées ou en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	2	69	2	28	0	102

Parmi les actions réalisées par les MO, notons que le MIFI a favorisé la concertation entre l'organisme Vivre en Gaspésie et les partenaires soutenus dans le cadre du Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration afin de contribuer à la création d'un sentiment d'appartenance chez les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants. Cette action répondait à la priorité « Dynamiser l'OVT en vue de renverser la tendance démographique de la région ».

Par ailleurs, le MTQ a élaboré un plan quinquennal d'exploitation, d'entretien et de travaux d'immobilisations du port de Gaspé, dont le Ministère est devenu propriétaire en 2020, afin de soutenir la priorité « Assurer, de façon fiable et efficace, le transport des personnes, des marchandises et des informations sur l'ensemble du territoire ».

Enfin, le MAPAQ a proposé une action en lien avec la priorité « Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne, le tourisme et les technologies propres ». En effet, ce ministère soutient la promotion et la commercialisation des produits issus des pêches et de l'aquaculture commerciales en Gaspésie.

Indicateurs de la région

La Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine se trouve en tête de peloton des régions du Québec relativement à trois indicateurs d'OVT. Notons ceux de la population inscrite auprès d'un médecin de famille et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplomation au secondaire • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde

Note : Les indicateurs de la région de la Gaspésie sont ceux de la région administrative. La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine est donc comprise dans le territoire.

Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Renverser la tendance démographique.
- Priorité 2 Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent.
- Priorité 3 Consolider et diversifier l'économie.
- Priorité 4 Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable.
- Priorité 5 Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année, la CAR des Îles-de-la-Madeleine s'est rencontrée à six reprises. En raison des restrictions en vigueur, la CAR des Îles-de-la-Madeleine a tenu ses rencontres virtuellement. La plupart des partenaires gouvernementaux n'étant pas sur le territoire des Îles, la CAR a permis de garder un lien pour les enjeux plus particuliers de l'archipel.

Lors des six rencontres de la CAR des Îles-de-la-Madeleine, plusieurs sujets transversaux ont été abordés : les projets qui ont été priorisés régionalement dans le cadre de la relance économique du MEI, l'érosion des berges, la création d'un parc régional, l'habitation ou encore l'attraction et la rétention des nouveaux arrivants en sont quelques exemples. De plus, des organismes locaux ont été invités à présenter leur offre de service et leurs projets, ce qui a permis de faire des liens avec les orientations de plusieurs ministères.

Finalement, il est à souligner que la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, en collaboration avec le MTQ et le Bureau régional de coordination gouvernementale des Îles-de-la-Madeleine, a tenu une séance d'information sur les travaux de lutte à l'érosion des berges. Une cinquantaine de personnes ont pu assister virtuellement ou sur place à la rencontre.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du volet 1 du FRR de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a accordé un soutien financier à quatre projets en 2021-2022. Le montant autorisé s'élève à près de 1,2 M\$, alors que le coût total des projets choisis est estimé à près de 1,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
4	1 182 667 \$	1 496 812 \$

Un premier projet ayant reçu du financement est l'entente sectorielle de développement sur le maintien du service d'abattage aux Îles-de-la-Madeleine 2022-2023. La Coopérative de solidarité en production animale des Îles-de-la-Madeleine en est le porteur. Cette entente vise à soutenir le secteur agricole et agroalimentaire des Îles-de-la-Madeleine par la mise en commun, par les parties, de ressources techniques et financières dans le but d'assurer le service d'abattage d'animaux de boucherie aux Îles-de-la-Madeleine pour les années 2022 et 2023.

Par ailleurs, la Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine a aussi reçu un soutien financier, ce qui lui permettra de déployer le plan d'attraction des investissements (plan de prospection des investisseurs et plan de promotion) du territoire des Îles-de-la-Madeleine auprès des entreprises des secteurs ciblés, dont l'économie bleue (aquaculture et mariculture, 2^e et 3^e transformation bioalimentaire et entreprises technologiques issues des technologies bleues et océanes).

Finalement, le projet « Signalisation des espaces récréatifs extérieurs du territoire de la municipalité » de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine coïncide avec la mise en place du plan directeur des espaces récréatifs extérieurs de la Municipalité. Celle-ci souhaite résoudre les problèmes de signalisation qui ont été identifiés pour une très forte majorité des espaces extérieurs. L'ajout de signalisation accroîtra l'accessibilité aux sites ainsi que leur sécurité et améliorera leur publicisation auprès de la population résidente et touristique.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine s'est vu accorder un financement de plus de 1,4 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

L'entente « Signature innovation » de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine n'est pas conclue.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine avait déjà signé son entente de vitalisation lors de l'année 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
Îles-de-la-Madeleine	2020-2021	4 448 685 \$
Total		4 448 685 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Aucun projet local n'a reçu le soutien du FRR pour l'année 2021-2022.

Axe Coopération intermunicipale

Une initiative d'une valeur de 246 733 \$ a été financée pour l'axe Coopération intermunicipale dans la région.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les MO ont rendu compte de 74 actions associées aux Îles-de-la-Madeleine dans leurs rapports annuels de gestion. Plus de 70 % de ces actions sont amorcées ou en cours de réalisation et 21 sont terminées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	1	52	0	21	0	74

Le MERN accompagne la communauté dans le processus de création d'un parc régional aux Îles-de-la-Madeleine. Cette action vient en soutien à la priorité « Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable ».

Par ailleurs, pour répondre à la même priorité, le MFFP a mis en œuvre des actions visant la valorisation et la protection des ressources fauniques et forestières sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine.

Enfin, soulignons également l'action en cours de la STQ, qui a conclu une nouvelle entente avec la Coopérative de Transport Maritime et Aérien pour la desserte maritime des Îles-de-la-Madeleine. Cette action répond à la priorité « Assurer des liens de transport et de communication efficaces entre l'archipel et le continent ».

Indicateurs de la région

Plusieurs indicateurs d'OVT n'étant pas disponibles à l'échelle des MRC ou des territoires équivalents, une analyse pour le territoire de la Communauté des Îles-de-la-Madeleine ne peut être réalisée dans le cadre du présent bilan. Ce territoire est compris dans celui de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Région de la Chaudière-Appalaches

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire du travail concerté et cohérent un réflexe en Chaudière-Appalaches en consolidant les mécanismes de collaboration inter-MRC pour le développement régional.
- Priorité 2 Encourager le développement du secteur bioalimentaire.
- Priorité 3 Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable.
- Priorité 4 Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles.
- Priorité 5 Favoriser le transport des biens et des personnes en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 6 Faire du tourisme un moteur économique de développement des communautés en Chaudière-Appalaches.
- Priorité 7 Mettre en valeur et donner accès à la culture.
- Priorité 8 Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région.
- Priorité 9 Soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.
- Priorité 10 Placer l'innovation et la culture entrepreneuriale au cœur du développement économique de la région.
- Priorité 11 Accentuer les initiatives d'attraction, d'intégration et de rétention des nouveaux arrivants, incluant les personnes immigrantes.
- Priorité 12 Favoriser des milieux de vie attractifs et dynamiques où les citoyens peuvent s'épanouir.
- Priorité 13 Lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Bilan des activités de la CAR

Au cours de l'année 2021-2022, les membres de la CAR de la Chaudière-Appalaches ont tenu quatre rencontres.

Le comité main-d'œuvre de la CAR a organisé un webinaire afin de soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant pour combler les besoins du marché du travail.

Toujours en lien avec les enjeux de main-d'œuvre, une rencontre d'échange sur les améliorations afin d'arriver à une plus grande complémentarité d'intervention a rassemblé 34 personnes, le 29 avril 2021. La rencontre visait notamment à déterminer comment la région de la Chaudière-Appalaches peut-elle mieux soutenir les entreprises dans leur accès à une main-d'œuvre de qualité et en nombre suffisant.

Finalement, dans le cadre du Comité bioalimentaire, une consultation CAR-MRC sur le développement du secteur bioalimentaire s'est tenue le 17 février 2022. Trois conférences ont été présentées ainsi qu'un panel de discussion sur l'implantation d'un plan de développement de la zone agricole et son utilité dans un schéma d'aménagement et de développement d'une MRC. Trois enjeux ont été priorisés : poursuivre les efforts pour favoriser l'achat local auprès des consommateurs; diversifier l'agriculture, l'agroalimentaire et les pratiques agricoles; remettre en culture les terres en friche.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a soutenu huit projets provenant de la région de la Chaudière-Appalaches en 2021-2022. Les organismes ont obtenu 1,5 M\$, alors que le coût total de leurs projets est estimé à plus de plus de 5,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
8	1 527 650 \$	5 515 389 \$

Parmi les projets ayant reçu un soutien du volet 1 du FRR, notons d'abord celui du Club Parentaïde Beauce-Centre/Village Aventuria qui consiste en une expansion de l'offre touristique du Village Aventuria. De nouvelles infrastructures seront ajoutées dans le but de bonifier l'offre des activités durant toutes les saisons. Le projet vise également l'aménagement de 10 unités d'hébergement de plein air et l'aménagement de sentiers de marche et de raquette. De plus, l'offre de parcours aériens sera renouvelée et la construction d'un bloc sanitaire avec douches et toilettes est également prévue.

Par ailleurs, un appui du FRR a été octroyé à l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce. L'initiative consiste à poursuivre le travail débuté par un démarcheur embauché dans le cadre d'une demande initiale au FARR, dans l'objectif d'entreprendre les actions nécessaires pour implanter au moins un projet de transformation des bois sans preneur.

Finalement, la MRC de Beauce-Sartigan a été appuyée pour un projet qui vise l'aménagement d'une piste cyclable. La MRC souhaite aménager une piste cyclable de 13 km sur l'ancienne emprise ferroviaire du Québec Central pour relier la municipalité de Notre-Dame-des-Pins au secteur Cumberland de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines, ce qui contribuera à bonifier le réseau de la MRC. Les travaux incluront le démantèlement de l'ancienne voie ferrée située dans le périmètre urbain de la ville de Saint-Georges et la construction du sentier cyclopédestre.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Au cours de l'année 2021-2022, les neuf MRC de la région de la Chaudière-Appalaches ainsi que la Ville de Lévis se sont vu accorder un financement total de plus de 12 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
La Nouvelle-Beauce	994 905 \$
Ville de Lévis	1 078 449 \$
Bellechasse	1 168 157 \$
Lotbinière	1 053 466 \$
Beauce-Sartigan	1 111 322 \$
Robert-Cliche	1 060 787 \$
L'Islet	1 360 362 \$
Montmagny	1 341 691 \$
Les Appalaches	1 403 804 \$
Les Etchemins	1 465 865 \$
Total	12 038 808 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues dans le cadre du volet « Signature innovation » du FRR en 2021-2022 pour lesquels les investissements atteignent un total de 4 M\$. Ces ententes s'ajoutent à une première conclue l'année précédente.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Montmagny	Santé globale	2020-2021	1 127 510 \$	1 409 388 \$
L'Islet	La MRC de L'Islet, un milieu de création artistique et de savoir-faire architectural	2021-2022	1 076 750 \$	1 345 938 \$
Robert-Cliche	L'économie circulaire	2021-2022	1 093 825 \$	1 312 590 \$
Total			3 298 085 \$	4 067 916 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Les MRC admissibles à conclure une entente de vitalisation l'ont toutes fait en 2020-2021.

MRC	Année	Montant total accordé
L'Islet	2020-2021	1 134 345 \$
Montmagny	2020-2021	1 372 795 \$
Les Appalaches	2020-2021	1 345 830 \$
Total		3 852 970 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Dix projets locaux ont bénéficié du soutien du FRR dans la région de la Chaudière-Appalaches en 2021-2022. Un montant total de 549 000 \$ a été octroyé. Le coût total des projets s'élève à plus de 1,6 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
10	549 000 \$	1 602 690 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer 10 initiatives au sein de la région. Neuf de celles-ci sont des projets de coopération intermunicipale et une autre est une étude d'opportunité. Le montant total accordé est de 2 215 963 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 96 actions pour la région de la Chaudière-Appalaches. La grande majorité est en cours de réalisation et 29 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	4	59	2	29	0	96

Tout d'abord, en réponse à la priorité « Bâtir une identité Chaudière-Appalaches forte et développer le sentiment d'appartenance à la région », le MAMH a mis en œuvre, en collaboration avec les partenaires concernés, l'Entente sectorielle de développement en matière de soutien à la concertation régionale dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Également, le MELCC a aidé financièrement les municipalités de la région à bonifier les services offerts aux citoyens avec la desserte des matières organiques. Il a notamment soutenu financièrement la MRC de Lotbinière. Cette initiative s'inscrit dans la priorité régionale visant à « Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles ».

Enfin, le MAPAQ a répondu à la priorité « Encourager le développement du secteur bioalimentaire », en appuyant le déploiement du service L'ARTERRE dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Indicateurs de la région

La région de la Chaudière-Appalaches se trouve parmi les régions les plus performantes relativement à six indicateurs d'OVT. Notons entre autres la proportion de personnes au travail (autant les 25 à 54 ans que les 55 à 64 ans), le taux de diplomation au secondaire et la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Diplomation au secondaire • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Infractions au <i>Code criminel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • Revenu des familles formées d'un couple • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • État du réseau routier

Région de Laval

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Réaménager les quartiers tout en stimulant la création et le maintien de milieux de vie sains, sécuritaires, attrayants et à l'échelle humaine.
- Priorité 2 Stimuler la vitalité sociale dans une perspective d'intégration et d'inclusion des personnes.
- Priorité 3 Assurer une vigie permettant la collecte et la diffusion des données en matière de développement social à Laval.
- Priorité 4 La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable.
- Priorité 5 Un écosystème culturel professionnel pluriel, innovant, pérenne et qui œuvre en synergie.
- Priorité 6 Une culture qui rayonne au-delà des frontières de la région.
- Priorité 7 Le développement stratégique des infrastructures culturelles sur le territoire.
- Priorité 8 Favoriser l'émergence d'initiatives structurantes qui participent au déploiement d'un pôle d'innovation au centre-ville et stimuler la croissance des entreprises et de la communauté entrepreneuriale dans son ensemble.
- Priorité 9 Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques.

Bilan des activités de la CAR

En 2021-2022, deux rencontres de la CAR de la région de Laval ont eu lieu. Celles-ci ont permis d'effectuer un suivi des travaux et de ses comités.

Les rencontres de la CAR ont été utiles pour assurer la bonne communication entre les représentants gouvernementaux et régionaux. Le partage des orientations et des priorités sectorielles a été au cœur des discussions : emploi, immigration, économie, agriculture, etc. La Ville de Laval a pu également faire part de ses priorités aux membres de la CAR.

Les trois comités de la CAR ont aussi été actifs. Le comité en aménagement du territoire a abordé différentes thématiques : milieux humides, nouveau code d'urbanisme de Laval, zones inondables, Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale, etc., en plus de tenir une rencontre technique sur le Plan régional des milieux humides et hydriques de Laval.

Le comité de développement économique s'est attardé aux ententes sectorielles de développement, dont celle en agriculture et ses secteurs de commercialisation. De plus, le comité a commenté le plan de relance économique de Laval selon les trois priorités de développement : talents, transformation technologique et économie responsable.

Finalement, le comité de développement social s'est intéressé à la nouvelle offre de service du MIFI, au logement social et communautaire, ainsi qu'à la réussite éducative, à la jeunesse et aux familles.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le volet 1 du FRR a permis de soutenir sept projets en 2021-2022. Une somme de 830 075 \$ a été investie. Le coût total des projets acceptés avoisine les 5,5 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
7	830 075 \$	5 553 975 \$

L'organisme Bluff Productions Inc. a reçu un appui du FRR afin de réaliser son projet « Habitat(s), un projet de cocréation artistique innovant favorisant la production et la diffusion de contenus numériques ». Le projet a pour objectif de développer une installation numérique nomade et innovante permettant d'enrichir l'offre culturelle aux citoyens. Ce projet collectif réunira des citoyens d'âges et d'origines diverses ainsi que des artistes professionnels, dans des ateliers de médiation artistiques, des laboratoires de recherche et de création ainsi qu'avec une œuvre théâtrale numérique mobile.

Le Cosmodôme a, de son côté, été soutenu pour le développement et la scénographie de la salle d'entraînement d'astronautes. Cela signifie de renouveler les espaces d'animation de la salle d'entraînement d'astronautes en planifiant des espaces d'exposition ainsi qu'en intégrant de nouvelles technologies et activités d'animation à faire lors de l'essai des simulateurs d'entraînement.

Finalement, l'organisme La Rencontre Théâtre Ados a reçu un soutien pour son projet de consolidation d'un réseau de diffusion interrégional d'art scénique pour le public adolescent. Ce projet consiste à concevoir un plan d'action et à embaucher une firme-conseil pour réaliser une étude de marché et un plan de développement. De plus, une plateforme numérique sera créée pour faire découvrir les œuvres des artistes régionaux et promouvoir le réseau.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

La Ville de Laval s'est vu accorder un financement total de près de 3 M\$ afin de soutenir sa compétence en développement local et régional.

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet du FRR.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Axe Projets locaux de vitalisation

La Ville de Laval n'est pas admissible à ce volet.

Axe Coopération intermunicipale

Aucun projet de coopération n'a été financé sur le territoire de la ville de Laval.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

On recense 81 actions associées à la région de Laval qui ont fait l'objet d'une reddition de comptes en OVT dans les rapports annuels de gestion des MO. Dix-neuf actions sont maintenant réalisées, alors que 56 sont toujours en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
0	0	56	5	19	1	81

Dans le cadre de la priorité « La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable », le MCC collabore, en partenariat avec la Ville de Laval et Culture Laval, à la documentation du milieu culturel et à l'évaluation de l'incidence de la culture sur le développement régional.

Pour sa part, le MES a amorcé le soutien financier des initiatives du Pôle lavallois d'enseignement supérieur en arts numériques et économie créative. Par ce projet, le MES appuie également la priorité « La culture, pilier indissociable d'un développement régional durable ».

Enfin, le MTQ continue de soutenir l'étude d'un projet structurant de transport collectif de type service rapide par bus dans l'axe des boulevards Notre-Dame et de la Concorde. Cette action s'inscrit dans la priorité « Une ville écoresponsable et résiliente – la stratégie lavalloise de lutte contre les changements climatiques ».

Indicateurs de la région

La région de Laval se situe parmi les territoires présentant les meilleures statistiques pour cinq indicateurs d'OVT. Notons à ce titre ceux du taux de travailleurs chez les 55 à 64 ans et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• 55 à 64 ans au travail• Diplômation au secondaire• Revenu des familles monoparentales• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Enfants en service de garde	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• 25 à 54 ans au travail• Revenu des familles formées d'un couple• Infractions au <i>Code criminel</i>• État du réseau routier*	<ul style="list-style-type: none">• Croissance du PIB• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Note : L'indicateur « Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants » ne peut être pris en considération puisqu'une seule municipalité compose la région de Laval et qu'elle compte plus de 1 000 habitants. De plus, l'indicateur « État du réseau routier » ne peut être pris en considération pour la région de Laval puisqu'elle est comprise dans la région de Montréal.

Région de Lanaudière

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique.
- Priorité 2 Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre.
- Priorité 3 Soutenir la relève d'entreprises.
- Priorité 4 Soutenir le développement de l'économie circulaire et de la saine gestion des matières résiduelles.
- Priorité 5 Soutenir la promotion de la consommation locale et responsable.
- Priorité 6 Soutenir le développement d'un plan d'action régional intégré visant le développement et la promotion du transport actif et du transport collectif ainsi que le développement d'une offre inter-MRC.
- Priorité 7 Soutenir le développement d'une offre éducative innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs.
- Priorité 8 Soutenir des actions concertées visant le renforcement des déterminants en matière de réussite éducative.
- Priorité 9 Soutenir l'innovation dans le déploiement de services de proximité.
- Priorité 10 Soutenir et bonifier les produits d'appel et les événements culturels et touristiques comme outils de rayonnement régional.

Bilan des activités de la CAR

Deux rencontres régulières de la CAR de la région de Lanaudière ont eu lieu en 2021-2022.

Dans le cadre de ses actions, la CAR de Lanaudière a pu conclure le mandat que lui avait octroyé la ministre responsable de la région concernant la municipalité de Saint-Donat. Le comité spécial mis en place à cet effet a finalisé les actions prévues dans le plan de travail. Rappelons que ce comité a réuni à plusieurs reprises de nombreux partenaires pour éclairer, soutenir et accompagner la Municipalité dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan de travail sur les enjeux en matière de développement économique de Saint-Donat.

Le comité en aménagement a produit un plan d'action couvrant la période 2021-2025 et en a commencé la mise en œuvre. Le comité économique a également produit un plan de travail pour la période 2021-2022 et mis de l'avant quelques actions.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

En 2021-2022, 10 projets ont été retenus par le comité de sélection du FRR de Lanaudière. En tout, près de 4,3 M\$ ont été octroyés dans 10 initiatives dont le coût total est d'environ 48,8 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
10	4 293 730 \$	48 838 952 \$

Grâce au FRR, le Centre d'amitié autochtone de Lanaudière, avec son projet « Centre culturel Waskapitan », a mis en place un espace-vie pour la conservation et la transmission des savoirs culturels, un lieu de création et de diffusion ainsi qu'un espace pour favoriser les échanges interculturels. Tout en ayant comme but fondamental d'aider à revitaliser et à conserver la langue, la culture, les traditions et le patrimoine autochtones, le Centre culturel Waskapitan pourra se positionner comme étant un endroit unique pour favoriser l'accès à la culture traditionnelle et contemporaine autochtone. Il aidera notamment les artistes et artisans locaux à se professionnaliser tout en contribuant positivement au renforcement d'un pont culturel et à l'expansion d'une offre touristique et culturelle, unique et innovatrice à Joliette et dans la région de Lanaudière. Le Centre culturel Waskapitan sera intégré au Centre d'amitié autochtone de Lanaudière et sera muni d'une galerie d'art, d'une boutique, d'espaces traditionnels et de salles de réception.

L'initiative « Création du Centre de découpe numérique de Lanaudière » de l'organisme Les Ateliers du Carrefour a également reçu un soutien financier. Le projet vise le développement d'une main-d'œuvre qualifiée afin de soutenir l'industrie de la transformation du bois dans Lanaudière. Le projet constitue aussi un outil de formation technique pour les membres du créneau d'excellence Design d'ameublement afin de soutenir leurs employés par des stages d'acquisition de compétences orientés vers l'utilisation d'équipements numériques. Une ressource associée au projet accompagnera aussi les entreprises en phase de développement en les soutenant dans la création de prototypes destinés à la promotion, à l'emballage ou à la création de nouveaux produits.

Finalement, un financement a été accordé à la Corporation de développement économique de la MRC de Joliette pour le projet « Déploiement régional du Living Lab Lanaudière (LLL) ». Cette initiative vise à transformer la région de Lanaudière en un laboratoire à ciel ouvert pour tester et améliorer en condition réelle les technologies de demain. Les entreprises du territoire deviennent une zone de test pour une innovation technologique en développement. Les entreprises, appelées microlabs, aident par leur utilisation et rétroaction à améliorer et à parachever l'innovation technologique testée. Le LLL crée des maillages entre les microlabs et des développeurs de technologies émergentes recherchant des testeurs. Cette façon d'innover permet de répondre à un besoin réel du microlab, qu'il soit en lien avec la pénurie de main-d'œuvre, la réduction des gaz à effet de serre ou l'amélioration des services aux usagers, en plus d'améliorer les produits ou services de demain.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les six MRC de la région de Lanaudière se sont vu accorder un montant totalisant plus de 8,2 M\$ afin de les soutenir dans leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021-2022
Les Moulins	1 081 732 \$
L'Assomption	1 154 715 \$
Montcalm	1 428 948 \$
Joliette	1 200 113 \$
D'Autray	1 505 277 \$
Matawinie	1 886 490 \$
Total	8 257 275 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » en 2021-2022, pour la région de Lanaudière. Le montant total des ententes s'élève à plus de 4,4 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Matawinie	La révolution verte de la forêt en Matawinie : des racines à la cime	2021-2022	1 431 355 \$	1 796 355 \$
L'Assomption	Zone d'innovation en produits agtech et bioproduits végétaux	2021-2022	2 206 200 \$	2 650 554 \$
Total			3 637 555 \$	4 446 909 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Deux ententes de vitalisation ont été signées dans la région en 2021-2022. Les deux MRC comptent, sur leur territoire, au moins trois municipalités ou plus situées dans le cinquième quintile de l'IVE.

MRC	Année	Montant total accordé
D'Autray	2021-2022	1 448 595 \$
Matawinie	2021-2022	1 855 190 \$
Total		3 303 785 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Pour l'année 2021-2022, la région de Lanaudière s'est vu accorder du soutien pour cinq projets locaux. L'aide financière totale pour ces projets est de 246 400 \$. Le coût total des initiatives retenues s'élève à environ 1,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
5	246 400 \$	1 126 294 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir deux projets de coopération intermunicipale dans la région de Lanaudière. Le montant accordé pour ces initiatives totalise 182 104 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Un total de 89 actions ont été proposées par les MO en réponse aux priorités de la région de Lanaudière. La plupart ont déjà fait l'objet de travaux. Parmi ces actions, 34 sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	2	52	0	34	0	89

Le MES poursuit ses actions pour susciter l'intérêt de la population étudiante pour la formation universitaire par l'intermédiaire du pôle régional en enseignement supérieur de Lanaudière. Cette initiative est en réponse à la priorité « Soutenir le développement d'une offre éducationnelle innovante, branchée sur les besoins du milieu et favorisant le rehaussement de la diplomation des jeunes, de la qualification de la main-d'œuvre et du développement des compétences des entrepreneurs ».

Le MAPAQ a de son côté contribué à la mise en œuvre de l'entente sectorielle de développement bioalimentaire 2020-2023. Ce projet est en lien avec la priorité « Soutenir le développement économique par l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et le soutien aux entreprises dans le virage numérique ».

Enfin, le MIFI a participé au projet Lanaudière économique pour encourager la concertation des acteurs économiques du milieu afin qu'ils conjuguent leurs efforts pour l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre immigrante ou issue des minorités ethnoculturelles dans la région. Cette action s'inscrit en réponse à la priorité « Assurer une réponse adéquate aux défis de la pénurie de main-d'œuvre ».

Indicateurs de la région

Lanaudière se trouve dans le premier tiers des régions au regard de cinq indicateurs d'OVT, notamment ceux de la croissance de la population et de la croissance du PIB.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • 25 à 54 ans au travail • Croissance du PIB • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Infractions au <i>Code criminel</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • 55 à 64 ans au travail • Diplômation au secondaire • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants • Population inscrite auprès d'un médecin de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • État du réseau routier

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région de Lanaudière comprend également le territoire de la région des Laurentides.

Région des Laurentides

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Assurer la prospérité économique des Laurentides dans une approche de développement durable.
- Priorité 2 Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens.
- Priorité 3 Rendre accessible aux citoyens de tout âge un continuum de services publics et communautaires équitables en matière de santé, de services sociaux et d'éducation de même que des milieux de vie de qualité.
- Priorité 4 Dans un contexte de changements globaux, favoriser un aménagement intégré du territoire qui respecte les milieux de vie par le biais d'une forte concertation régionale.
- Priorité 5 Optimiser les mobilités des individus et des marchandises.

Bilan des activités de la CAR

La CAR des Laurentides s'est réunie à deux reprises en 2021-2022.

Les rencontres de la CAR ont été l'occasion de faire le suivi des travaux des trois comités de la CAR, de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire et des résultats des élections municipales.

Le comité développement social a élargi sa composition en y intégrant les représentants des MRC du territoire. Deux sous-comités ont été formés : un premier portant sur la sécurité alimentaire, dont le mandat est de travailler sur la précarité des comptoirs alimentaires, et un deuxième portant sur l'Alliance pour les saines habitudes de vie, qui a notamment travaillé à l'organisation d'une coformation des professionnels des MO et MRC. Le comité développement social a également organisé une rencontre conjointe avec le comité aménagement de la CAR, sur le sujet de l'habitation. Près de 40 personnes provenant des MO et des MRC y ont participé.

En plus de ses quatre rencontres régulières et de la rencontre conjointe sur l'habitation, le comité aménagement a organisé deux autres rencontres thématiques sur le plan pour une économie verte et les activités minières.

Le comité économique a pour sa part continué le travail sur les projets régionaux pour la relance économique et a fait le suivi du plan d'intervention d'affectation des ressources d'Accès entreprise Québec des MRC de la région. Parmi les autres sujets abordés, mentionnons l'économie circulaire, l'économie sociale, la transformation numérique.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le comité de sélection du FRR de la région des Laurentides a proposé le financement pour 20 projets en 2021-2022. Le coût total de ceux-ci est évalué à plus de 14 M\$, le FRR y ayant contribué à hauteur de 2,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
20	2 217 127 \$	14 643 921 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons celui de l'Institut des territoires : « Pérennisation des sentiers de ski patrimoniaux des Laurentides ». Le projet a pour objectif de rallier et de mobiliser la communauté des Laurentides afin de pérenniser l'ensemble des sentiers patrimoniaux de ski de randonnée en les désignant sur le plan culturel d'ici aux 10 prochaines années. La démarche s'appuiera notamment sur la cartographie des grands sentiers de ski locaux et intercentres créés il y a près d'un siècle, soit entre 1920 et 1940.

Par ailleurs, la Maison Oxygène a obtenu un financement pour les travaux d'aménagement de l'immeuble ainsi que l'embauche d'un intervenant et d'un coordonnateur. Cet organisme a pour mission de favoriser la préservation ou la consolidation de la relation père-enfant en offrant un hébergement ainsi qu'un soutien communautaire et psychosocial aux pères et à leurs enfants vivant une situation de vulnérabilité liée à des difficultés familiales, sociales ou personnelles. Le projet vise à effectuer des travaux sur la maison et à embaucher des ressources humaines supplémentaires.

Enfin, le Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides, les sept MRC de la région, la Ville de Mirabel, le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides et le MAMH ont signé l'entente sectorielle sur la mise en œuvre du programme de soutien aux athlètes et aux entraîneurs du Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides. Dans un esprit de collaboration entre les partenaires, cette entente vise à : élargir l'offre aux athlètes et aux groupes d'entraînement de la région; assurer un soutien académique et logistique, de même que des soins de santé particuliers, aux athlètes; développer des partenariats avec le milieu communautaire, les municipalités et le secteur scolaire; accompagner les entraîneurs et autres personnes qui entourent les athlètes et leur offrir du perfectionnement; et assurer une cohésion dans le développement sportif régional.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les sept MRC de la région des Laurentides ainsi que la Ville de Mirabel se sont vu accorder un financement total de plus de 10,2 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Ville de Mirabel	897 649 \$
Thérèse-De Blainville	1 061 111 \$
Deux-Montagnes	1 089 336 \$
La Rivière-du-Nord	1 393 052 \$
Les Pays-d'en-Haut	1 017 654 \$
Les Laurentides	1 469 035 \$
Argenteuil	1 397 565 \$
Antoine-Labelle	1 899 920 \$
Total	10 225 322 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Pour l'année 2021-2022, trois ententes ont été conclues dans le volet « Signature innovation » du FRR. Les investissements représentent un total de plus de 5,6 M\$ sur cinq ans.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
MRC des Pays-d'en-Haut	Nos sentiers, au cœur du développement des Pays-d'en-Haut	2021-2022	1 346 270 \$	1 645 470 \$
MRC de Deux-Montagnes	Démocratisation de l'accès à l'eau	2021-2022	1 962 355 \$	2 354 916 \$
MRC d'Argenteuil	Synerlab, centre d'innovation en économie circulaire	2021-2022	1 237 860 \$	1 612 100 \$
Total			4 546 485 \$	5 612 485 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Une MRC a signé une entente de vitalisation avec le MAMH, soit la MRC d'Argenteuil. Celle-ci compte sur son territoire au moins trois municipalités du cinquième quintile. Notons qu'en 2020-2021, une MRC avait signé une entente de vitalisation.

MRC	Année	Montant total accordé
Antoine-Labelle	2020-2021	6 123 960 \$
Argenteuil	2021-2022	1 074 990 \$
Total		7 198 950 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Pour la région des Laurentides, 15 projets locaux ont été retenus dans l'année 2021-2022. Une aide financière de 558 700 \$ a été octroyée avec le soutien du FRR. Le coût total des projets s'élève à près de 1,2 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
15	558 700 \$	1 195 009 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir trois projets au sein de la région des Laurentides. Le montant accordé pour ceux-ci totalise 336 813 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à la LAOVT font état de 97 actions pour la région des Laurentides. Cinquante-neuf actions sont en cours de réalisation, alors que 32 sont déjà réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
1	4	59	1	32	0	97

Tout d'abord, le MFFP cherche à promouvoir une meilleure accessibilité aux plans d'eau des Laurentides. Cette action est liée à la priorité « Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens ».

Par ailleurs, le MJQ a poursuivi le déploiement et le développement du Programme témoin enfant et autres témoins vulnérables par le Centres d'aide aux victimes d'actes criminels des Laurentides.

Enfin, le MSP a procédé à la création d'une nouvelle direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie pour les régions des Laurentides et de Lanaudière.

Indicateurs de la région

Les Laurentides demeurent en tête de peloton des régions relativement à deux indicateurs en OVT, soit ceux de la croissance de la population et de la diplomation au secondaire.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none"> • Croissance de la population • Diplomation au secondaire 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 à 54 ans au travail • 55 à 64 ans au travail • Revenu des familles formées d'un couple • Revenu des familles monoparentales • Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible • Enfants en service de garde • Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance du PIB • Population inscrite auprès d'un médecin de famille • Infractions au <i>Code criminel</i> • État du réseau routier*

Note : L'indicateur « État du réseau routier » pour la région des Laurentides comprend également le territoire de la région de Lanaudière.

Région de la Montérégie

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture.
- Priorité 2 Développer une identité rassembleuse par la culture.
- Priorité 3 Créer la richesse par l'économie et l'innovation.
- Priorité 4 Miser sur une main-d'œuvre compétente et sur la relève entrepreneuriale.
- Priorité 5 Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie.
- Priorité 6 Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles.
- Priorité 7 Promouvoir et développer le tourisme.
- Priorité 8 Contribuer à l'amélioration du transport comme axe névralgique et structurant de l'ensemble des secteurs d'activité en Montérégie.

Bilan des activités de la CAR

Quatre rencontres de la CAR de la Montérégie et deux rencontres de la CAR-MRC se sont tenues en 2021-2022.

Les rencontres de la CAR ont permis de présenter et de discuter des politiques et des programmes en cours de déploiement ainsi que des enjeux régionaux tels que : la situation du tourisme dans la région, le programme de relance économique pour certains centres-villes, le plan de développement d'une communauté nourricière, le programme Duo-Emploi, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire de même que la révision des limites administratives de la Montérégie et de l'Estrie et le transfert de deux MRC.

La Direction de santé publique, en collaboration avec certaines directions régionales d'autres ministères, a de son côté amorcé les premiers travaux visant à mettre sur pied le comité en développement social.

Finalement, dans le cadre d'une rencontre du comité technique en aménagement, les représentants des 12 MRC et de l'Agglomération de Longueuil de même que les interlocuteurs des ministères en région ont pu échanger sur la démarche d'accompagnement gouvernemental dans le cadre de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques des MRC.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Le FRR a soutenu 34 projets dans la région de la Montérégie en 2021-2022. La contribution du fonds s'est élevée à 10,3 M\$. La valeur totale des projets sélectionnés est pour sa part de près de 30 M\$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
34	10 325 769 \$	29 588 104 \$

Parmi les projets soutenus, soulignons l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation du patrimoine en Montérégie 2022-2024. Cette entente se concrétisera par la réalisation d'un état de situation des inventaires existants concernant particulièrement le patrimoine bâti dans les MRC. De plus, des projets en lien avec la connaissance et la mobilisation de la population autour du patrimoine seront réalisés et des projets innovants et structurants seront directement soutenus pour promouvoir et mettre en valeur cet héritage montréalais.

Le projet La Caravane, théâtre ambulant estival pour la famille de l'organisme L'Arrière Scène, centre dramatique pour l'enfance et la jeunesse en Montérégie, a également reçu un financement. Par ce projet, les promoteurs souhaitent diversifier ses activités en présentant des spectacles familiaux gratuits dans les parcs de la Montérégie. Il s'agit essentiellement d'un théâtre ambulant, destiné aux familles montréalaises et dont l'objectif consiste à éveiller les enfants et leurs proches aux classiques du théâtre.

Enfin, le volet 1 du FRR a soutenu l'Entente sectorielle sur le développement de projets mobilisateurs en économie sociale 2021-2025 en Montérégie. L'entente a pour objectif de soutenir l'émergence et le développement des entreprises et de projets d'économie sociale en Montérégie. Cette initiative concertée permettra de maintenir ou d'accroître le nombre d'emplois en économie sociale. De nombreux organismes participent à la mise en œuvre de cette entente, entre autres la Table de concertation régionale de la Montérégie, Montérégie Économique, Investissement Québec et le MAMH.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les 12 MRC de la Montérégie ainsi que la Ville de Longueuil se sont vu accorder un financement total de 17,4 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
La Vallée-du-Richelieu	1 149 169 \$
Vaudreuil-Soulanges	1 454 202 \$
Marguerite-D 'Youville	894 981 \$
Roussillon	1 426 155 \$
Rouville	984 541 \$
Ville de Longueuil	2 951 369 \$
Le Haut-Richelieu	1 329 441 \$
Les Maskoutains	1 265 638 \$
Les Jardins-de-Napierville	1 029 614 \$
Beauharnois-Salaberry	1 224 146 \$
Acton	1 111 697 \$
Pierre-De Saurel	1 330 833 \$
Le Haut-Saint-Laurent	1 278 271 \$
Total	17 430 057 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Aucune entente n'a été signée dans la région pour ce volet en 2021-2022.

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Pour l'année 2021-2022, une MRC a signé une entente de vitalisation avec le MAMH en Montérégie. On retrouve sur le territoire de la MRC au moins trois municipalités situées dans le cinquième quintile de l'IVE.

MRC	Année	Montant total accordé
Le Haut-Saint-Laurent	2021-2022	1 190 860 \$
Total		1 190 860 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

Douze projets locaux ont bénéficié d'une aide financière du FRR dans la région de la Montérégie. Le montant octroyé est de 508 232 \$. Le coût total des projets retenus est de plus de 1,1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
12	508 232 \$	1 108 169 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de soutenir deux initiatives au sein de la région de la Montérégie. Une de celles-ci est un projet de coopération intermunicipale, alors que l'autre porte sur une étude d'opportunité. Le montant accordé totalise 298 918 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 101 actions pour la région de la Montérégie. Un total de 28 actions sont réalisées.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
4	0	63	4	28	2	101

Parmi les actions inscrites dans les planifications des MO en matière d'OVT, mentionnons celle d'Hydro-Québec, qui offre des visites guidées gratuites de certaines de ses installations. Cette action, en cours de réalisation, s'inscrit dans la priorité « Promouvoir et développer le tourisme ».

Par ailleurs, en lien avec la priorité « Offrir à toutes les personnes les conditions d'obtention d'une meilleure qualité de vie », le MFA favorise l'augmentation du nombre de places subventionnées en service de garde éducatif à l'enfance de qualité en déployant le Plan d'accélération de l'accessibilité des places, notamment dans les territoires en déficit de places, et appuie les projets intégrés au sein des maisons des aînés à Salaberry-de-Valleyfield, à Carignan et à Châteauguay.

Enfin, le MES soutient financièrement le fonctionnement de Cintech agroalimentaire, un centre d'innovation technologique en agroalimentaire afin de combler des besoins en lien avec la priorité « Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture ».

Indicateurs de la région

La Montérégie se classe dans le premier tiers des régions pour sept indicateurs d'OVT. Notons entre autres ceux du taux de personnes au travail et de la proportion d'enfants en service de garde.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• 25 à 54 ans au travail• 55 à 64 ans au travail• Revenu des familles monoparentales• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Enfants en service de garde• Infractions au <i>Code criminel</i>• État du réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• Diplômation au secondaire• Revenu des familles formées d'un couple• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants	<ul style="list-style-type: none">• Croissance du PIB• Population inscrite auprès d'un médecin de famille

Région du Centre-du-Québec

Rappel des priorités de la région

- Priorité 1 Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales.
- Priorité 2 Attirer des travailleurs pour assurer la croissance et l'avenir de la région.
- Priorité 3 Prendre le virage technologique et compléter les infrastructures de télécommunication.
- Priorité 4 Valoriser le milieu agricole.
- Priorité 5 Assurer des services de proximité.
- Priorité 6 Développer la notoriété de la région.

Bilan des activités de la CAR

En 2021-2022, la CAR du Centre-du-Québec a tenu quatre rencontres.

L'échange d'informations entre les MO est toujours très apprécié par les membres et est au centre des activités de la CAR. Celle-ci a d'ailleurs tenu sa 85^e rencontre en décembre 2021, depuis la création de la région. La direction régionale a travaillé au cours de l'année à augmenter l'effet levier de la CAR et ses liens avec le milieu municipal en invitant par exemple certains directeurs généraux des MRC à présenter leur projet « Signature innovation » (volet 3 du FRR) ou encore leur plan de vitalisation (volet 4 du FRR).

La CAR a amorcé la planification de trois séances d'information pour les élus municipaux dans le but de présenter aux municipalités et aux MRC l'offre de service des MO. Ces séances se sont tenues dans l'année suivante (mai et juin 2022) et portaient sur les thèmes de l'économie, du développement social et de l'aménagement du territoire.

Au comité Qualité de vie de la CAR, le soutien au développement de l'approvisionnement local institutionnel ayant été priorisé, une rencontre entre les MO intéressés et la TIR-SHV du Centre-du-Québec, porteur du projet, a été tenue. La rencontre visait notamment à connaître l'intérêt des ministères à intégrer davantage de produits locaux au sein de leurs institutions. Cette rencontre a ensuite permis de réaliser de premières approches auprès de centres de services scolaires et d'un milieu carcéral.

Enfin, le comité aménagement a échangé avec les MRC à différentes étapes du processus de réalisation de leur plan régional des milieux humides et hydriques afin d'encourager le travail en amont et de permettre à tous les acteurs concernés de se familiariser avec cet exercice colossal.

Bilan du FRR

Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions

Au cours de l'année 2021-2022, dans la région du Centre-du-Québec, le FRR a soutenu la réalisation d'un projet dont le coût total s'élève à 826 800 \$. La contribution du FRR est de 163 800 \$.

Nombre de projets retenus	Montant total autorisé	Coût total des projets
1	163 800 \$	826 800 \$

L'unique projet ayant bénéficié d'un financement du FRR est celui de l'Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec intitulé « Accompagnement des entreprises et formations numériques ». Ce projet, d'une durée de trois ans, vise à soutenir un total de 120 entreprises comptant de 5 à 90 employés issus des secteurs manufacturiers, du commerce et des services dans l'intégration des nouvelles technologies de l'information par le biais de formations numériques. Les entreprises pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé et d'un choix de formations flexibles et adaptées à leurs besoins.

Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC

Les cinq MRC de la région du Centre-du-Québec se sont vu accorder un financement total de 6,7 M\$ afin de soutenir leur compétence en développement local et régional.

MRC	Montant accordé 2021 -2022
Drummond	1 514 216 \$
Arthabaska	1 411 992 \$
Bécancour	1 152 487 \$
L'Érable	1 300 531 \$
Nicolet-Yamaska	1 334 979 \$
Total	6 714 205 \$

Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC

Deux ententes ont été conclues dans le FRR volet « Signature innovation » en 2021-2022 dans la région du Centre-du-Québec. Les investissements représentent un total de près de 3,8 M\$.

MRC	Nom du projet	Année	Montant total accordé	Montant total de l'entente
Drummond	Parc régional de la Forêt Drummond	2021-2022	1 994 745 \$	2 393 694 \$
Nicolet-Yamaska	Un territoire en transition : Transition écologique : aménagement du territoire et services écosystémiques	2021-2022	1 139 920 \$	1 367 904 \$
Total			3 134 665 \$	3 761 598 \$

Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Axe Vitalisation

Aucune entente de vitalisation n'a été signée dans la région du Centre-du-Québec au cours de l'année 2021-2022. Cependant, notons qu'une entente a été signée lors de l'année précédente.

MRC	Année	Montant total accordé
Bécancour	2020-2021	1 152 720 \$
Total		1 152 720 \$

Axe Projets locaux de vitalisation

En 2021-2022, 10 projets ont été retenus dans le cadre du volet 4 – Projets locaux du FRR dans la région du Centre-du-Québec. L'aide financière totale octroyée est de 428 019 \$. Le coût total des projets retenus s'élève à plus de 1 M\$.

Nombre de projets retenus	Aide financière octroyée	Coût total des projets
10	428 019 \$	1 046 670 \$

Axe Coopération intermunicipale

L'axe Coopération intermunicipale a permis de financer une initiative au sein de la région du Centre-du-Québec. Le montant accordé pour ce projet est de 215 895 \$.

Actions des ministères et organismes en réponse aux priorités régionales

Les rapports annuels de gestion des MO assujettis à l'OVT font état de 82 actions pour la région du Centre-du-Québec. Parmi elles, 25 sont réalisées, alors que 51 sont en cours de réalisation.

Actions non amorcées	Actions amorcées	Actions en cours	Actions en suspens	Actions réalisées	Actions abandonnées	Total
2	1	51	3	25	0	82

Au nombre des actions, notons celle du MAPAQ, qui participe au comité régional agricole de la MRC de L'Érable pour la mise en œuvre du projet Ferme 59 afin de répondre à la priorité régionale « Faire de nos collectivités des communautés entrepreneuriales ».

Par ailleurs, le MCE soutient financièrement les activités de l'organisme Place aux jeunes en région afin d'augmenter le nombre de jeunes diplômés ou qualifiés qui souhaitent trouver un emploi et s'établir dans le Centre-du-Québec.

Enfin, le MCC a offert un accompagnement professionnel et financier à l'organisme Loisir Sport Centre-du-Québec dans le déploiement d'une offre d'animation en loisir culturel auprès des services de garde des écoles primaires et des résidences pour aînés dans les cinq MRC. Cette action s'inscrit dans la priorité « Assurer des services de proximité ».

Indicateurs de la région

Parmi les indicateurs d'OVT pour lesquels le Centre-du-Québec se démarque, on en note trois, dont ceux associés à la croissance de la population et de la population inscrite auprès d'un médecin de famille.

Premier tiers	Deuxième tiers	Dernier tiers
<ul style="list-style-type: none">• Croissance de la population• Présence d'édifices de commerce dans les municipalités de moins de 1 000 habitants• Population inscrite auprès d'un médecin de famille	<ul style="list-style-type: none">• 25 à 54 ans au travail• 55 à 64 ans au travail• Diplômation au secondaire• Croissance du PIB• Population vivant dans un territoire où l'IVE est faible• Infractions au <i>Code criminel</i>• État du réseau routier	<ul style="list-style-type: none">• Revenu des familles formées d'un couple• Revenu des familles monoparentales• Enfants en service de garde

Note : L'indicateur « Population inscrite auprès d'un médecin de famille » est celui de la région sociosanitaire qui comprend également le territoire de la Mauricie.

CONCLUSION

Ce bilan annuel fait donc état des principales activités relatives à la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022. On peut constater que les MO sont actifs en région et ont mis en œuvre plusieurs initiatives porteuses cadrant avec les priorités régionales.

Par ailleurs, grâce au FRR et à ses quatre volets, le MAMH a pu soutenir plusieurs projets et ententes. En tout, ce sont plus de 275 M\$ qui ont été investis. Notamment, 24 ententes ont été ratifiées dans le cadre du volet « Signature innovation », alors que 17 autres ont été conclues dans le volet « Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale ».

ANNEXE 1

Liste des MO assujettis à la LAOVT au 31 mars 2022

Centre d'acquisitions gouvernementales

Hydro-Québec

Investissement Québec

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Ministère de l'Éducation

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

Ministère de l'Enseignement supérieur

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration

Ministère de la Culture et des Communications

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Ministère de la Famille

Ministère de la Justice

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Ministère de la Sécurité publique

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Ministère des Transports

Ministère du Conseil exécutif :

- Secrétariat à la jeunesse
- Secrétariat aux affaires autochtones
- Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise

Ministère du Tourisme

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Société d'habitation du Québec

Société des établissements de plein air du Québec

Société des traversiers du Québec

ANNEXE 2

Déclinaison des indicateurs d'occupation et de vitalité des territoires

Thème	Indicateur	Déclinaison territoriale					Autre déclinaison	
		Québec	Régions	MRC	RMR	Mun.	Âge	Sexe
Démographie	Taux de croissance annuel de la population et population par groupe d'âge	X	X	X	X	X ¹	X	X
	Nombre de personnes immigrantes admises	X	X				X	X
	Proportion de la population immigrante admise au Québec au cours d'une décennie et toujours présente dans le territoire observé	X	X	X	X ²		X	X
Emploi	Taux de travailleurs de 25 à 54 ans	X	X	X	X			X
	Taux de travailleurs de 55 à 64 ans	X	X	X	X			X
	Taux de diplomation et de qualification au secondaire, après une durée de 7 ans, avant l'âge de 20 ans, parmi les élèves qui entrent au secondaire	X	X	X				X
Richesse	Taux de croissance annuel du produit intérieur brut des grands agrégats industriels	X	X		X			
	Revenu médian des familles	X	X	X	X			
	Taux de faible revenu des familles selon la mesure du faible revenu	X	X	X	X			
	Proportion de la population vivant dans un territoire où l'indice de vitalité économique est faible	X	X	X	X			
Qualité de vie	Proportion des enfants de moins de 5 ans en services de garde reconnus	X	X					
	Proportion des municipalités de moins de 1 000 habitants qui n'ont pas d'édifices de commerce de détail	X	X	X	X			
	Proportion de la population inscrite auprès d'un médecin de famille	X	X ³					
	Nombre de logements sociaux, communautaires et abordables	X	X	X		X		
	Taux d'inoccupation des logements locatifs	X			X	X ⁴		
	Évolution du taux d'infraction annuel au <i>Code criminel</i>	X	X			X ⁵		
	Proportion de chaussées en bon état	X	X ⁶					

¹ Pour les municipalités de plus de 500 habitants seulement.

² Pour les communautés métropolitaines de Québec et de Montréal.

³ Par région sociosanitaire.

⁴ Pour les municipalités de 10 000 habitants et plus.

⁵ Pour les territoires de corps de police municipaux (municipalités de 50 000 habitants et plus).

⁶ Par direction territoriale

